

# **CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**



## **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**DU VENDREDI 12 FÉVRIER 2018**

**A LA SALLE DES MARIADOULES, ARAN**

(Ouverture à 20h00 - Clôture 23h20)

**TABLE DES MATIÈRES**

1.	APPEL NOMINAL	3
2.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
3.	COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL	3
4.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2017	4
5.	PRÉAVIS 01/2018 - RÉSEAU ROUTIER COMMUNAL - PLAN DIRECTEUR DES ROUTES	5
6.	PRÉAVIS 02/2018 - ASSAINISSEMENT DES EAUX DU PLATEAU DE LA GARE À CULLY ET REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE	14
7.	PRÉAVIS 03/2018 - CAUTIONNEMENT POUR LA RÉNOVATION DE LA CABANE DU RIO DE L'ENFER	15
8.	PRÉAVIS 04/2018 - PPA CULLY-GARE - MODIFICATION DES CONDITIONS D'ÉCHANGE DE PARCELLES	16
9.	PRÉAVIS 05/2018 - DEMANDE DE CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE POUR LA RÉALISATION DE HUIT ÉCO-POINTS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL	21
10.	PRÉAVIS 06/2018 - ACHAT DE LA PARCELLE 5356, LOT 2 (18/1000) DE LA PPE DU BOUGNON À GRANVAUX, LOCAL DE 94M2	35
11.	COMMUNICATION MUNICIPALES	37
12.	PROPOSITIONS INDIVIDUELLES	38

M. Thomas Ellis, Président du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil communal, de la Municipalité et à M. Pierre-Alain Genton, huissier.

Il salue également la présence de la presse représentée par Mme Aline Ecuyer du Régional, M. Jean-Pierre Genoud du journal Le Courrier, Mme Cécile Collet du 24heures ainsi que tout le public présent.

## 1. APPEL NOMINAL

Le membre se lève à l'appel de son nom.

La secrétaire procède à l'appel nominal :

PRÉSENTS :	7 Conseillers municipaux :	
	Mmes et MM. Nicole Gross, Evelyne Marendaz-Guignet, Raymond Bech, Jean-Paul Demierre, Jean-Pierre Haenni, Georges Hauert et Jean Christophe Schwaab	7
	Conseillers communaux selon la liste de présence	51
ABSENTS EXCUSÉS :	Mmes et MM Philippe Baehler, Nathalie Esseiva, Christine Lavanchy, Urs Marti, Roland Parisod, Marlyse Schopfer, Simon Vogel, Julien Volet et Matthias Walker	9

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

## 2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Y a-t-il quelqu'un qui désirerait y apporter des modifications ? Ce n'est pas le cas.

L'ordre du jour est passé au vote et est approuvé à l'unanimité.

## 3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

### **Mot du président :**

*« J'espère que vous avez tous passé de bonnes fêtes et profité de vos jours de congé pour regarder en boucle les vidéo-gag sur toutes les chaînes. Sur la bande son de notre dernière séance du 8 décembre 2018 à Grandvaux, je dois avouer que j'ai contribué à un audio-gag assez pitoyable. Effectivement, on peut y entendre que pas moins de 2 préavis sont passés du vote sur l'acceptation des amendements à une acceptation du préavis lui-même sans vote. Sans réaction dans la salle, ces préavis ont été publiés comme acceptés.*

*Il s'agit des préavis :*

- 19/2019 - Immeuble rue Davel 9 à Cully, extension des locaux de la Justice de Paix, aménagement des combles
- 20/2019 - Réfection des escaliers et de l'éclairage public de la Criblette, Grandvaux.

*Pour ne pas avoir à modifier l'ordre du jour, pouvons-nous entériner cette acceptation tacite par un vote par acclamation qui confirmerait l'interprétation du Bureau de l'acceptation par le Conseil de ces deux préavis ? »*

**C'est accepté avec acclamations.**

« Je profite de remercier les différentes commissions pour leurs rapports, certains ont pris du temps, mais les sujets n'étaient pas simples. Le Bureau a dû relancer certains car ils n'avaient pas remis leur rapport au bon endroit, donc le Bureau n'était pas au courant que des rapports avaient été envoyés à la Municipalité, etc. Donc il faut bien les envoyer au Président et à la secrétaire.

Le Bureau est en train de réfléchir pour un meilleur moyen de vous distribuer les rapports, parce que cela paraît lourd que tout le monde trie tout ça, que tout est arrivé, etc. A voir avec le site internet. »

#### **Courrier reçu :**

ORPC : La préfecture demande au Bureau de désigner un délégué du législatif à fin mai. Il va être demandé au responsable des partis de proposer un candidat qui sera nommé par le Conseil. Ce candidat pourrait devenir définitif.

#### **Votation du 4 mars 2018 - objet :**

##### **Fédéral :**

1. Arrêté fédéral du 16 juin 2017 concernant le nouveau régime financier 2021
2. Initiative populaire du 11 décembre 2015 "Oui à la suppression des redevances radio et télévision (suppression des redevances Billag)"

##### **Cantonal :**

Initiative populaire "Pour le remboursement des soins dentaires"

##### **Prochaines votations :**

10.06.2018 - 23.09.2018 - 25.11.2018

#### **Dates des prochaines séances du Conseil en 2018 :**

<b>Séance Conseil</b>	<b>Heure</b>	<b>Lieu</b>	
26.03.2018	20h00	Salle des Mariadoules, Aran	Annulée
14.05.2018	20h00	Salle des Mariadoules, Aran	
25.06.2018	20h00	Salle des Mariadoules, Aran	
08.10.2018	20h00	Salle des Mariadoules, Aran	
07.12.2018	17h00	Salle Davel, Cully ou Mariadoules, Aran à déterminer	

#### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2017**

Chacun a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture. Y a-t-il des demandes de modification ou d'adjonction ?

**M. Y. Delcourt :**

P. 19, 2<sup>ème</sup> paragraphe, « il propose également de présenter ces 2 visions d'ensemble à **la population** (au lieu de *Municipalité*).

La parole n'étant plus demandée, le procès-verbal du 8 décembre 2017 est adopté à l'unanimité moins une abstention.

La secrétaire est remerciée pour son travail.

**5. PRÉAVIS 01/2018 - RÉSEAU ROUTIER COMMUNAL - PLAN DIRECTEUR DES ROUTES**

Chacun a reçu copies des rapports des Commissions des finances et ad hoc, ainsi que le complément d'informations de la Municipalité. Il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de bien vouloir lire les conclusions de son rapport.

**M. N. Potterat :**

Il lit les conclusions et la Commission des finances est convaincue de la pertinence d'établir un plan directeur des routes. Cependant, au vu du manque d'explication sur l'adéquation du montant de crédit demandé pour la réalisation de ce dernier, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, propose au Conseil communal de Bourg-en-Lavaux de reporter le préavis No 01/2018 jusqu'à l'obtention d'un argumentaire justifiant l'offre retenue.

Le Président précise que « reporter », c'est reporté à la prochaine séance du Conseil et demande à la Commission des finances si c'est bien cela. Il lui est répondu oui.

Le Président demande au rapporteur de la Commission ad hoc de bien vouloir lire les conclusions de son rapport.

**M. J.-L. Badoux :**

Il lit les conclusions et propose, fort des précisions de son rapport, tout en soutenant la Municipalité à poursuivre et à entretenir une étroite collaboration, lors de l'établissement de tout projet public, avec les membres de l'Association Vaudoise pour la construction adaptée aux handicapés, la Commission ad hoc invite le Conseil communal à repousser ce préavis.

Le Président demande à la Commission ad hoc de préciser le terme « repousser ». Est-ce que ça veut dire refuser aujourd'hui ou est-ce que ça veut dire « reporter à la prochaine séance du Conseil » ?

**M. J.-L. Badoux :**

C'est « refusé » ou « repoussé à des temps meilleurs ». C'est ça l'idée. Aujourd'hui « refusé », si c'est représenté dans un mois, ou 2 mois. Les arguments que la Commission a évoqués n'auront pas changés entretemps et elle n'était pas très favorable vu le degré d'urgence qu'elle n'a pas appréhendé.

**M. B. Rufi :**

Il n'est pas d'accord avec l'interprétation du Président.

A l'art. 74, Renvoi :

« Si la Municipalité ou le cinquième des membres présents demande que la votation n'intervienne pas séance tenante, cette proposition est adoptée de plein droit ».

Ce n'est pas ce qui est demandé. On demande à ce que ce soit voté et qu'on vote le renvoi de ce projet à la Municipalité pour avoir plus d'explications et qu'elle revienne une nouvelle fois avec ses précisions. Cela peut être dans 6 mois, une année ou 3 mois, mais on ne refuse pas et on ne demande pas que la votation n'intervienne pas. Donc l'art. 74 ne s'applique pas.

Le Président demande l'avis aux 2 vice-Présidents, M. N. Blanc et L. Gfeller.

Entretiens,

**M. P.-A. Fontannaz :**

Pour lui la situation est claire. Quel que soit le terme juridique appliqué, on renvoie ce préavis parce que l'on ne va pas le traiter maintenant car il n'y a pas d'urgence. Et il y a encore d'autres sujets à traiter ! Partons du principe que les 2 commissions sont d'accord pour le redonner à la Municipalité.

**M. Ch.-H. Duboux :**

Au nom du groupe PLR-ICD, on soutient totalement l'avis émis par la Commission ad hoc. Il s'agit effectivement d'un produit qui est intéressant, voire utile. Mais vu l'ordre de priorité et les difficultés financières de la commune, il a été admis entre les membres de la Commission ad hoc, que ceci devrait être repoussé à des jours meilleurs et on a même mis un délai, plus vraisemblablement à la prochaine législature.

Le Président clôt la discussion sur les interprétations et il retournera ce préavis 01/2018 à la Municipalité. Il est repoussé et non pas refusé. Il ouvre le vote.

**M. P.-A. Fontannaz :**

Il précise que ce n'est pas à la Municipalité de statuer mais au Conseil de décider de renvoyer et repousser ce préavis 01/2018 ou pas.

**M. JC Schwaab, Municipal :**

Il n'a pas l'article du règlement en tête, mais la Municipalité devrait avoir le droit de s'exprimer quoique. D'après la question de procédure, soit le Conseil communal refuse l'objet et il est retiré. La Municipalité reviendra peut-être une fois avec un nouvel objet. Ou alors la discussion est reportée, auquel cas, c'est forcément à la séance suivante, mais ce n'est pas visiblement pas l'intention de la Commission des finances. Ou alors c'est renvoyé à la Municipalité, c'est-à-dire avec mandat de revenir avec quelque chose, ce qui n'est pas la même chose que dans la version de la Commission ad hoc qui dit « on ne veut rien », peut-être une fois on voudra quelque chose, mais à l'heure actuelle on ne veut rien. Peu importe le destin que le Conseil accorde à ces propositions de procédures, il lui paraît légitime que la Municipalité s'exprime avant et il le fait.

La Municipalité maintient ses propositions et prie le Conseil de bien vouloir adopter aujourd'hui le préavis 01/2018 tel que présenté.

Il rappelle d'où vient cette demande. C'est à l'origine une demande du Conseil sur proposition de la Commission de gestion. La Municipalité a toujours partagé l'avis de la Commission de gestion, à savoir bien entretenir notre réseau routier, ce qui est une de ses tâches les plus importantes et surtout les plus coûteuses.

Actuellement, on ne connaît bien qu'une seule chose avec précision, c'est sa longueur, on ne connaît pas ni la surface totale ni le type et la qualité des revêtements, ni le type et la qualité des aménagements, ni les détails exacts de dégradation, ni les ouvrages d'art. Donc autant ne dire rien !

Concernant les ouvrages, c'est là où on a le moins d'information et cela nous fait défaut. Il présente plusieurs cas :

- Le pont des luges à Epresses. Le Conseil sera bientôt nanti d'un préavis à ce sujet. On voit que la dégradation est assez visible, mais actuellement on ne peut pas dire si c'est urgent ou si cela peut attendre 2, 5 ou 10 ans.
- Le chemin AF au chemin des grands crus « Calamin ». On constate des dégâts sur la structure porteuse. Là encore c'est évident qu'il faudra faire quelque chose. Est-ce qu'il faut le faire tout de suite, avant ou après le précédent ?
- un mur de soutènement qui est probablement atteint de RAG, réactions alcali-granulat, soit le cancer du béton. Il faut intervenir mais quand ?

Dans quel ordre faut-il réparer ces ouvrages ?

Actuellement, il est difficile de planifier ces entretiens ou les investissements nécessaires pour que les routes de la commune restent de bonne qualité. Donc on pare au plus pressé !

Ce n'est pas une manière efficace d'agir de la sorte.

En matière d'eau potable, on a un plan directeur qui a fait ses preuves, qui permet de bien entretenir nos réseaux et permet de prioriser les investissements, de définir qu'est-ce qu'on fait d'abord. Cela a coûté cher, mais cela en a valu la peine.

Alors cela ne signifie pas qu'une fois que l'on a un programme d'investissements selon le plan directeur, on va investir n'importe comment et n'importe quand. Mais au moins on sait comment fixer les priorités. Et là en période de difficulté budgétaire comme c'est le cas actuellement, c'est absolument crucial et très précieux.

Concernant le plan directeur de l'eau, au début de cette législature, la Municipalité a décidé de ne pas mettre au plan des investissements toute une série de cas qui sont prévus par le plan directeur de l'eau. On a décidé de les reporter à une prochaine législature, en tout cas une législature où elle espère que les gros investissements prévus actuellement seront derrière. On sait ce qu'il faut faire, dans quel ordre mais la décision de le faire on peut la prendre en toute connaissance de cause au moment de fixer les priorités. Pour ces fixer ces priorités, il faut un plan directeur.

La commune n'est pas la seule à parvenir à ses conclusions. Il y a aussi la Cour des comptes du canton de Vaud qui parvient aux mêmes conclusions. Elle est en train de finaliser un rapport qui va paraître prochainement à laquelle les services communaux ont collaboré et la Cour des comptes, dans ce rapport, c'est sa recommandation no 6, on pourra le lire quand il aura paru. La Cour des comptes recommande aux communes de se doter d'un système d'information sur le réseau des routes communales si possible avec un système de géo information, soit un plan directeur des routes avec une imagerie 3D.

M. JC Schwaab passe aux recommandations et obligations de l'Etat. Dans beaucoup de cas pour toucher des subventions, notamment en matière d'améliorations foncières, avant de demander la subvention, il faut présenter une planification de ce qu'on veut faire sans quoi la subvention ne peut pas être versée. La planification, c'est le plan directeur des routes.

Alors maintenant que disent les Commissions, un petit commentaire de leurs conclusions et recommandations :

- La Commission des finances souhaite renvoyer à la Municipalité pour un complément d'argumentaires. Une fois que ce sera fait, il faudra recommencer toute la procédure, Commissions des finances et ad hoc, séance du Conseil, séance, séance etc. La Municipalité ce soir propose d'aller au plus simple, elle a déjà livré un complément d'argumentaire. Dans ce petit complémentaire, on a corrigé l'analyse de la Cofin qui à notre avis n'est pas très juste parce que la Cofin prend pour argent comptant l'estimation de la valeur actuelle de notre réseau. Tant qu'on

n'a pas de plan directeur des routes, c'est une estimation à la louche. Cette estimation elle peut être pile juste, elle peut être totalement fautive à la hausse ou la baisse.

Donc, tant qu'on n'a pas le plan directeur des routes, on ne peut pas déterminer la valeur ce de qu'on doit entretenir et donc on ne peut absolument pas faire de prévision budgétaire pour entretenir correctement notre patrimoine routier.

- La Commission ad hoc qui semble approuver le principe d'un plan directeur des routes mais elle veut, ce sont des raisons légitimes, le refuser pour des raisons budgétaires mais elle ne veut pas dire pour quand et à quelles conditions la Municipalité devrait revenir avec une proposition devant le Conseil.

Donc si on suit la Commission ad hoc, elle veut un plan directeur mais elle ne dit pas ni comment, ni pour quand. Par ailleurs, la Municipalité se permet de corriger ce qui est à son avis, hors de l'analyse de la Commission ad hoc, qui semble croire, qu'au fond pour bien entretenir le réseau routier, il suffit d'attendre que l'on répare les sous-sols, conduites, et puis on refait le dessus de la route. Cela semble logique mais à son avis, c'est une stratégie erronée, parce que si on en est réduit à attendre de faire les sous-sols pour faire le revêtement parce qu'on n'a pas de plan de directeur de routes,

Que faire pour les routes dont les conduites sont récentes, faites au cours de ces dernières années mais dont le revêtement est fichu, et qu'est est le devenir des chemins des AF, qui en général, n'ont pas de conduite dessous, donc on ne peut pas attendre de les refaire. D'ailleurs il n'y pas que les chemins AF qui n'ont pas de conduite, on a d'autres exemples. Le chemin des Colombaires, les conduites sont probablement en ordre, car il n'y pas très longtemps qu'elles ont été faites, idem la Côte-aux-vignes et la traversée du village de Riex.

Est-ce que il faut refaire un revêtement pas très joli tout de suite, mais est-ce qu'il est suffisamment dégradé pour qu'on décide de refaire ce chemin avant un autre chemin qui lui ressemble au niveau de son état mais qui finalement serait en fait beaucoup plus dégradé. Pour savoir si un chemin est dégradé, il ne faut pas seulement juste l'observer, de voir s'il y a des trous, des fissures ou des blets. Pour cela il faut faire des sondages, analyser la qualité du revêtement, c'est un travail de longue haleine et cher, d'où les Fr. 160'000.- maximum que la Municipalité demande. C'est un travail qui ne se fait pas facilement.

La Municipalité tient toujours compte de ce qui fait dans le sous-sol avant d'intervenir sur la route. Elle contacte toujours les autres services industriels comme Swisscom, Romande Energie, UPC, avant d'ouvrir une route pour savoir si 2 mois plus tard ils auraient quelque chose de prévue afin que l'on n'ait pas besoin de rouvrir des travaux. On a plusieurs exemples, la route du Signal avec l'entrée de Crêt-Mouton où il n'y a pas de conduite, donc il ne sert à rien d'attendre de faire le sous-sol parce que le dessus est dégradé,

Alors la stratégie, si attendre de voir ce qui se passe dans le sous-sol, cela suffisait pour faire un revêtement des routes, cela se saurait, on n'aurait pas besoin de planifications, mais il se trouve que la Municipalité est quand même convaincue de cette planification, elle est nécessaire.

Les 2 Commissions critiquent les 2 outils informatiques. La Cofin mentionne d'utiliser Google Street View. Il suffit d'utiliser Google Street View pour se rendre compte que ce n'est pas la même chose. Donc déjà parce qu'il n'y a pas si longtemps il plaçait la « Gemeindeverwaltung » d'Epesses en allemand pas du tout où se trouvait l'administration communale d'Epesses et en regardant ce matin, il y a toujours une administration communale à Aran, donc pas toujours très à jour. Ce qui nous intéresse est de visualiser le réseau routier, et là Google Street View a un défaut assez majeur, c'est qu'il prenne tous les 5 mètres, donc si vous êtes pile à l'endroit où la caméra a pris la photo, on voit bien. C'est à peu près précis, mais autrement on avance par pallier. Au bout d'un moment il y a de quoi donner le tournis. L'outil qui est proposé d'acquérir permet de placer le cadastre et les conduites et surtout de faire des mesures précises et pas seulement des visualisations à la louche comme le fait Google.

Et puis finalement il y a encore l'accès pour les personnes à handicap ou à mobilité réduite et en rejetant, comme le demande la Commission ad hoc, le préavis 01/2018, le Conseil rejetterait la proposition de simplement analyser la situation de la commune en matière d'accès pour les personnes à mobilité réduite, c'est-à-dire de savoir où sont les obstacles à mobilités réduites et comment les enlever. C'est tout. On ne va pas encore valider des investissements.

C'est valable pour tous les autres plans directeurs. Une fois que l'on a un programme de travail, on peut fixer des priorités et puis au moment de faire les travaux, parce que l'on estime que c'est la bonne priorité au bon moment, et bien on revient devant le Conseil avec un préavis ou alors si c'est des dépenses d'entretien, on vient devant le Conseil avec un plan budgétaire que le Conseil peut toujours accepter ou refuser.

Pour revenir à la question de la mobilité réduite, on peut dire que dans la commune, la mobilité réduite est très souvent très réduite en raison de la forte pente et si le Conseil rejetait si ce n'est qu'un premier pas en faveur d'une meilleure accessibilité, il laisse imaginer le signal politique très négatif que le Conseil enverrait à toutes les personnes à mobilité réduite pas seulement les personnes en chaise et mais il y a aussi des personnes qui le sont temporairement pour raison de maladie ou des personnes âgées. Il y en a un certain nombre.

Encore une fois, faire l'inventaire de ce qu'il faut faire, ça ne veut pas dire que l'on va le faire toute de suite et que le Conseil perd le contrôle sur les dépenses parce qu'il peut voter les investissements et le budget mais alors avec un plan directeur des routes, un inventaire des obstacles pour les personnes à mobilité réduite, on a pour le budget communal un moyen de contrôler comment la Municipalité fixe ses priorités en matière d'entretien du réseau routier. C'est ce que veut la Muni pour que le Conseil puisse effectuer un contrôle financier et une planification sérieuse. Et puis la Commission ad hoc, ce sont ses mots de conclusion, dit que ce n'est pas urgent de faire ce plan directeur des routes. Probablement que la planification n'est jamais urgente mais pour bien gérer une commune, elle est toujours nécessaire.

Il remercie le Conseil de voter ce préavis et il demande au Président de les voter séparément, pour autant le Conseil ne renvoie pas le tout en bloc à la Municipalité, afin que le Conseil puisse s'exprimer sur chaque point, sur l'outil, qui n'est d'ailleurs pas un logiciel d'imagerie 3D, sur les questions du plan directeur des routes et de la mobilité réduite.

La discussion est ouverte.

**M. N. Potterat :**

La Commission des finances ne remet pas en cause la pertinence d'un plan directeur des routes. Il précise qu'on a reçu des offres qui sont très différentes entre elles et avec des montants très différents. Elle a demandé des explications et n'est pas convaincue de comprendre pourquoi ce montant Fr. 160'000.- d'autant qu'il y a des offres, pas vraiment complètes, mais nettement meilleures marché, qui peuvent être aussi réétudiées correctement. Quant à l'analyse sur les chiffres qui montrent un sous-investissement sur les routes, c'est juste l'intention de mettre en évidence qu'il y a un « mismatch » décalage entre les chiffres de notre rapport et les investissements effectifs. Donc c'est justement nécessaire d'avoir un plan des routes parce qu'on navigue à vue. Il pense que sur ce point, la Cofin est tout à fait d'accord.

**M. J.-L. Badoux :**

Il résume en « 2 mots » le ressenti de la Commission ad hoc :

**1<sup>er</sup> point, l'informatique.** On a eu une démonstration du logiciel Imagerie 3D, il rappelle qu'au sein de la Commission ad hoc, on a quand même imminent spécialiste qui a fait cela tout sa vie auprès de l'Etat de Genève.

La Commission ad hoc est convaincue que ce logiciel pour présenter quelque chose est très utile et que, par contre, pour l'utiliser ou réaliser quelque chose de précis, il n'est pas utile. Un autre point, et cela été la critique de Google view-map, c'est l'abonnement à un certain site internet pour gérer ce logiciel. C'est une réactualisation nécessaire parce que l'on fait une photo aujourd'hui du réseau routier, demain, elle est déjà caduque et on peut en refaire d'autres et on parle de 60 km de routes. Donc c'est 2 éléments financiers pratiques et discutables, qui ont incité à dire, en tout cas pour la 3D, pour le moment, on peut vraiment s'en passer. Sans compter qu'en plus dans le devis présenté n'est pas compris, si la Commission a bien perçu le préavis, toute l'intégration du réseau sous-terrain. Donc pour ces Fr. 20'000.- env., c'est une voiture qui se promène sur les 60 km de routes au dire de la société, une demi-journée, et on a tout le réseau en 3D du réseau routier. Ensuite, on doit payer pour intégrer tout ce qu'on a en plus dans le PGE, le sous-sol, les égouts, les eaux usées, les eaux claires et le réseau d'eau et électrique, etc. et c'est un devis à l'heure, on n'ose pas imaginer où ça peut mener et comment.

**Le 2<sup>ème</sup> point, le plan directeur des routes.** Oui, il comprend que l'on budgète à long terme. Comme on a des chefs de service compétents, lorsqu'il y a des problèmes de cancer du béton, ils sont aussi capables de voir si un mur en béton qui laisse apparaître 2 ou 3 petites taches d'armatures va tous nous enterrer ? Il peut dire oui, il va tous nous enterrer. Il n'y a que l'OFROU qui peut se permettre tous les 10 ans de changer des normes et de faire refaire tous ces murs. Il croit que la commune peut accepter qu'on ait un morceau de béton qui se détache avec un fer de béton qui apparaît.

**Le 3<sup>ème</sup> point, la mobilité réduite.** Elle n'est pas remise en question. On dit seulement, si on ne fait pas le plan directeur des routes maintenant, on n'a pas besoin de cette analyse des représentants des handicapés. Comme M. JC Schwaab l'a dit justement, il rappelle que la première norme pour les handicapés c'est que la rampe n'ait pas plus de 6%. Il défie dans la commune de Bourg-en-Lavaux de trouver une rampe qui fait moins de 6%, donc on ne peut pas accueillir des personnes à mobilité réduite. Heureusement on fait des efforts et, on a d'autres moyens pour compenser cela. On ne dit pas qu'il ne faut pas le faire. Mais on a le sentiment que ce n'est pas un sujet qui est brûlant.

On comprend la Commission de gestion, on comprend cette politique à long terme. On est en train de réfléchir comme de très grandes communes, mais on parle de 60 km de routes, ce n'est pas 600, 6000 km. C'est 60 km de routes qui sont parcourues en 1h00 en voiture pour faire le tour. En une semaine on a sûrement fait le tour à pied. On est d'accord sur le principe, il croit que la Commission des finances l'est aussi. On ne s'est pas prononcé sur les offres parce que l'on n'a pas eu le temps de les étudier et ce n'est pas notre job car c'est de la compétence de la Municipalité.

**En conclusion,** concernant l'informatique, comme dit, ce n'est pas un outil qui est performant et indispensable pour la commune. Pour le plan directeur des routes on pense qu'il peut attendre.

#### **M. Ch. Currat :**

Il rappelle le pourquoi de la demande de la Commission de gestion pour le plan directeur des routes. C'est la raison pour laquelle il a participé à la première séance de la Commission ad hoc.

Suite à leur demande de départ, en 2015, comme la mentionné la Cofin, c'est de permettre d'avoir une meilleure vision d'ensemble et une planification des différents travaux, afin d'identifier les éventuels ouvrages délicats qui pourraient nécessiter un mandat particulier. On a eu quelques exemples de M. JC Schwaab.

Par contre, s'agissant de l'outil à mettre en place la Commission de gestion n'a pas exprimé d'avis particuliers ou des demandes particulières sur le moment. Est-ce qu'une solution interne à l'administration pourrait suffire, pour identifier dans un premier temps le cas et puis voir où un mandat pourrait être nécessaire ? Est-ce que la solution proposée des 5 offres en cours d'analyse répondrait mieux à cela ? Pour ça on a laissé la Commission ad hoc et le Conseil, dans sa discussion, de prendre la décision qu'il convient.

Mais on tenait tout de même à rappeler cette nécessité pour la Commission de gestion d'avoir, comme on l'a pour les eaux et autres une vision un peu plus claire et justifiée des travaux à venir pour ces prochaines années.

**Mme L. de Palma :**

Concernant l'association des handicapés, 1<sup>ère</sup> question, est-ce qu'on peut faire faire cette étude à n'importe quel moment, parce qu'elle n'est pas liée spécifiquement à cela ?

2<sup>ème</sup> question, est-ce qu'on peut récupérer les résultats de cette étude pour d'autres constructions futures qu'on doit faire, comme les rampes d'accès prévues pour les écopoints et les arrêts de bus. Est-ce que les travaux que cette association va faire peuvent être réutilisés et considérés comme bons pour d'autres projets que l'on a ?

**M. JC Schwaab, Municipal :**

On peut réutiliser ces résultats. L'analyse sera faite sur l'état existant. Donc, s'il n'y a pas d'arrêt de bus et pas d'écopoint, on ne peut pas demander d'analyser des choses qui n'existent pas encore. Suivant les objets, ce seront ses collègues en charge suivant leurs dicastères qui pourront mieux y répondre.

Quand on fait un nouveau projet, là une analyse qui se fait et elle peut aussi être faite par cette association qui a un réel savoir-faire. Mais on ne peut pas se contenter d'attendre qu'il y ait des projets, parce que les obstacles, ils existent déjà à des tas d'endroits non prévus d'être modifiés pendant des années, voire des décennies et parce qu'ils sont en bon état. Par exemple, une bordure de trottoir qui empêche un accès, il ne suffit pas d'attendre le projet d'un nouveau trottoir, pour faire l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, parce que le projet du nouveau trottoir il ne viendra peut-être jamais, ou peut-être dans dix ans, ou 20 ans. Si on construit un nouveau bâtiment, un nouvel arrêt de bus, un écopoint, là cela vaudra la peine de faire une analyse pour le nouveau projet. En revanche pour tout l'existant, on n'a pas des projets de rénovation pour l'ensemble du réseau routier accessible aux piétons de la commune.

Il est clair qu'on ne peut pas juste se contenter d'attendre qu'il y ait de nouveaux projets, parce qu'on aura forcément toute une partie de la commune qui ne sera jamais analysée où les obstacles vont subsister et puis on ne saura pas tout simplement qu'ils y sont ou alors on l'apprendra par hasard, parce qu'une fois quelqu'un a été coincé. Il est clair que ce n'est pas comme ça qu'on doit planifier l'entretien le réseau routier communal. C'est un peu la même chose que le pont, tout d'un coup on voit par hasard qu'un pont n'est pas trop en bon état. Certes, on va vous proposer de le refaire, mais est-ce que c'est vraiment la priorité de faire cela tout de suite par rapport à d'autres endroits où il faudrait aussi intervenir. Cela la Municipalité, à l'heure actuelle, est complètement incapable de vous le dire.

**M. P.-Y. Delcourt :**

Est-ce que l'on pourrait avoir plus de précisions sur le logiciel dont il est question. Est-ce que c'est un SIG. Quel est son intérêt et sa plus-value qu'il pourrait apporter à gestion du réseau routier ?

**M. JC Schwaab, Municipal :**

Il ne cache pas que si le Conseil bifait l'imagerie 3D la Municipalité se remettrait d'un refus complet du préavis. S'il y a un élément qui est n'effectivement ni vital, ni essentiel et ni urgent, c'est bien ce système d'imagerie 3D. Ce n'est pas un logiciel. C'est juste un accès à un site internet et cela c'est très important parce que l'on n'a pas besoin de le charger sur un PC.

C'est comme Google Street View, mais en mieux. C'est un accès à un site internet sur lequel se trouvent les données et sur lesquelles on peut faire des mesures extrêmement précises, comme si un géomètre avait fait ces relevés pour les bâtiments, les bouches d'égouts, les regards, les hauteurs de

trottoirs et des murs, etc. Lors d'un projet, ces données sont directement utilisables. Cet accès s'appelle Easy2Map. Il simplifierait grandement la tâche de notre service communal des routes.

C'est vrai on a un chef de service qui s'occupe des routes et qu'on pourrait lui dire il n'a qu'à faire le tour des routes et prendre quelques photos. Mais le plan directeur des routes, ce n'est pas juste faire le tour et des photos. Le plan directeur des routes, c'est l'inventaire, le relevé des routes, leur état, toutes les données et mesures telles que largeur, longueur, qualité et surface du revêtement, etc.

Le service communal des routes composé d'une seule personne, M. P. Favey, chef de service, ne peut pas faire cela. Il n'a juste pas le temps car il s'occupe également de l'eau potable, de la voirie et de l'urbanisme et lui donner une tâche supplémentaire de cette ampleur, ce n'est pas possible.

Si le Conseil vote pour le plan directeur des routes en demandant de le faire en interne, ce n'est juste pas possible. C'est un mandat qui serait donné à l'extérieur. Les bureaux qui ont soumis des offres sont des entreprises spécialisées et accréditées pour des analyses officielles et disposent de solides références.

Et une des choses qui a été demandée, l'aspect de planification des investissements, il revient sur la RAG des murs qu'il a montrée. Il partage l'avis du Président de la Commission ad hoc, ce n'est pas parce que qu'il y a 3 fers à béton visibles et fissures, qu'il faut forcément tout refaire nickel. Mais quand on est face à un élément dégradé, on doit savoir est-ce qu'il faut le refaire si oui quand et puis à l'heure actuelle à part regarder un plan, en espérant que ça ne tombe pas entretemps on n'a pas vraiment les moyens de le faire.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close

**M. Th. Ellis, Président :**

S'il a bien compris les propos énoncés, il ne s'agit pas d'un report à la prochaine séance (Art. 74, 1/5). Par contre on a le concept quand même de repousser jusqu'à ce qu'il y ait de meilleures informations. Il propose donc de faire un premier vote sur l'éventuel repoussement afin que la Municipalité prépare un meilleur argumentaire quant à l'offre retenue. A elle de choisir l'époque pour représenter ce préavis au cas où on accepte ce report. Si le report n'est pas accepté, il faudrait qu'on vote les différentes demandes financières, l'image 3D, l'analyse du plan routier et de la mobilité réduite (AVCAH), une à la fois et après on vote le préavis si on l'accepte ou on le refuse sachant qu'on n'a pas tout différé.

Est-ce que les conseillers sont d'accord avec cette façon d'interpréter ?

**Mme F. Gross :**

Elle ne comprend pas pourquoi on voterait les 3 montants séparés, alors que l'on vote généralement sur les conclusions du préavis qui demande un montant global ?

**Le Président :**

Il lui répond que c'est une demande spécifique de la Municipalité ce soir. Il demande à M. JC Schwaab, Municipal, s'il veut préciser ce besoin.

**M. JC Schwaab, Municipal :**

C'est pour simplifier la prise de décisions du Conseil vu qu'il y a des objets qui sont contestés de part et d'autre. Comme il l'a expliqué, la Municipalité demande en gros 3 choses. L'une, l'imagerie 3D ne lui paraît pas si nécessaire et cela n'empêcherait pas la planification. Si besoin, elle peut déposer 3 amendements en divisant ce préavis en 3 afin de les faire voter chaque. Franchement, à son avis cela revient au même et il ne voit pas ce qui s'y oppose.

En fait formellement c'est juste, il faut voter sur les conclusions, mais là le Conseil est souverain de savoir ce qu'il souhaite.

**M. N. Blanc, 2<sup>ème</sup> vice-Président :**

Il est d'accord avec M. JC Schwaab, Municipal. Le renvoi à la séance suivante n'est pas demandé par les Commissions des finances et ad hoc, donc à elles de préciser le terme. C'est vrai qu'entre renvoi, report, repousser, s'il prend l'art. 74 et les conclusions des rapports, ça lui semble être la même chose. Donc il reste le chapitre V de la votation, tout simplement, on accepte ou on refuse à la majorité simple. Et puis le préavis selon l'art 76, peut être divisé en plusieurs objets sur demande d'une personne, donc, dans ce cas, de M. JC Schwaab, Municipal.

Dans le règlement, « *Dans les questions complexes, la division a lieu de droit si elle est demandée.* », ce qui veut dire par une personne !

Par conséquent, M. N. Blanc propose au Président de ne pas voter sur le renvoi parce ça semble être inutile à moins qu'une des 2 commissions le demande. Donc on vote à la majorité simple et on peut partager ce vote en 3 parties.

**Le Président :**

Donc, chaque élément puis après le tout. On ne va passer toute la soirée sur des avis, il aimerait trancher sur la façon de procéder. Il soutient l'interprétation de M. N. Blanc, 2<sup>ème</sup> vice-Président.

**M. B. Rufi :**

La Commission des finances reste sur ses conclusions qui disent on renvoie jusqu'à compléments d'informations parce que c'est son rôle lorsque l'on nous demande de l'argent. On doit pouvoir comprendre comment on a étudié, fait l'analyse, comparé les offres, et cela on n'a pas pu l'obtenir. On n'est pas contre le préavis, absolument pas, au contraire, on le soutiendra le jour où on peut obtenir l'explication et qu'on voit que la personne communale a procédé à cette analyse.

Et puis, il rend attentif la Municipalité que, dans chaque préavis d'investissement, il devrait y avoir la répercussion sur les coûts de fonctionnement. Et ceci manque de nouveau dans ce préavis. C'est l'art. 14. du règlement sur la comptabilité des communes qui dit « *dans chaque préavis d'investissement, il doit y avoir la répercussion sur les charges de fonctionnement* ».

Il demande à ce que le Président mette au vote les conclusions qui ont été largement commentées, ça veut dire de reporter ce préavis jusqu'à l'obtention d'un argument justifiant l'investissement.

Le Président précise que ce n'est pas reporté mais repoussé, dans ce cas-là. Autrement on procède selon l'art. 74.

**M. B. Rufi :**

On modifie volontiers le terme, on transforme le mot reporter en repousser.

**M. B. Duboux :**

Il pense qu'il serait plus judicieux de d'abord voter sur le principe. Est-ce que le Conseil accepte le plan directeur des routes, oui ou non. Si c'est non, c'est réglé ! Par contre si c'est oui, on peut le passer à la Commission de gestion et puis avoir les choses un peu plus claires pour savoir ce qu'il en est. Parce que si on commence par la Commission de gestion, on n'a pas réglé le problème de savoir si le Conseil veut ou pas ce plan directeur.

**Le Président :**

C'est une proposition à voir. Est-ce que l'on entre en matière ou pas ? Encore une remarque et après on passe au vote.

**M. J.-L. Badoux :**

Il n'aime pas le terme de principe. On présente un préavis au Conseil, on l'accepte ou on le refuse. Si on devait accepter ce préavis, on pourrait ensuite commencer à le saucissonner, mais le principe du

plan directeur le gêne, parce qu'on est tous d'accord sur le principe du plan directeur. Ensuite si le préavis devait être accepté, on va entrer dans le débat proposé par M. JC Schwaab, Municipal, qui est de dire maintenant on essaye de sauver ce qui peut être sauvé. Est-ce qu'on prend ou pas la 3D, le plan directeur des routes ?

**Le Président :**

On ne peut pas procéder de cette manière. On peut d'abord voter chaque élément du préavis séparément et puis après voter le préavis amendé.

Il revient sur la proposition de M. B. Duboux qui est d'être d'accord ou pas de voter ce préavis ce soir

**Mme L. de Palma :**

Ce soir on ne vote pas sur le principe d'avoir un plan directeur des routes mais sur les Fr. 191'000.- pour son établissement.

**Le Président :**

Est-ce qu'on repousse ce vote afin d'obtenir de meilleures informations, si c'est oui on le reporte, si c'est non, on passe chaque élément et après on vote le préavis lui-même.

Le Président passe au vote le préavis 01/2018 tel que présenté.

**CONCLUSIONS  
LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**

Vu le préavis N° 01/2018 de la Municipalité du 8 janvier 2018 ;  
Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;  
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**DECIDE**

par 37 voix pour, 8 contre et 2 abstentions

**DE REPOUSSER CE PRÉAVIS POUR OBTENIR UN MEILLEUR ARGUMENTAIRE DE LA MUNICIPALITÉ.**

<b>6. PRÉAVIS 02/2018 - ASSAINISSEMENT DES EAUX DU PLATEAU DE LA GARE À CULLY ET REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE</b>
--

Chacun a reçu copies des rapports des Commissions des finances et ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de bien vouloir lire les conclusions de son rapport

**M. D. Gay:**

Il lit les conclusions et propose d'accepter le préavis 02/2018 tel que présenté.

Le Président demande au rapporteur de la Commission ad hoc de bien vouloir lire les conclusions de son rapport.

**Mme S. Guscio**

Elle lit les conclusions et propose d'accepter le préavis 02/2018 tel que présenté.

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Le Président clôt la discussion et passe au vote le préavis 02/2018.

**CONCLUSIONS**  
**LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**

Vu le préavis n° 02/2018 de la Municipalité du 15 janvier 2018;  
Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude;  
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**DÉCIDE**

à l'unanimité

1. **d'autoriser** la Municipalité à réaliser les travaux d'épuration et de remplacement de la conduite d'eau potable du plateau de la gare à Cully ;
2. **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 1'300'000.- hors taxes ;
3. **de laisser la compétence** à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. **d'amortir** l'investissement relatif à l'eau par les subventions ECA estimées à CHF 50'000.- et le solde de CHF 613'500.- sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 20'500.- par année (chapitre 811), la première fois au budget 2019 ;
5. **d'amortir** l'investissement relatif à la réalisation du collecteur d'eaux usées de CHF 636'500.- sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 21'300.- par année (chapitre 461), la première fois au budget 2019.

<b>7. PRÉAVIS 03/2018 - CAUTIONNEMENT POUR LA RÉNOVATION DE LA CABANE DU RIO DE L'ENFER</b>
---

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission des finances, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

**M. M. Pasquini :**

Il lit les conclusions et propose d'accepter le préavis 03/2018 tel que présenté.

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Le Président clôt la discussion et passe au vote le préavis 03/2018.

**CONCLUSIONS**  
**LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**

Vu le préavis N° 03/2018 de la Municipalité du 8 janvier 2018;  
Où le rapport de la Commission des finances;  
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**DÉCIDE**

par 48 voix pour et 2 abstentions

**d'autoriser** le cautionnement communal d'un prêt à hauteur de CHF 100'000.- à la Fondation et Association de la cabane du Rio de l'Enfer, pour la rénovation de cette dernière.

<b>8. PRÉAVIS 04/2018 - PPA CULLY-GARE - MODIFICATION DES CONDITIONS D'ÉCHANGE DE PARCELLES</b>
---

Chacun a reçu copies des rapports des Commissions des finances et ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

**M. B. Rufi :**

Il reprend les éléments suivants du rapport de la Commissions des finances :

**Position :**

« La Commission des finances estime que les modifications apportées aux conditions d'échanges des parcelles dans le cadre du PPA Cully-Gare telles que présentées dans le préavis municipal et développées dans leur rapport devrait éviter de retarder inutilement la réalisation PPA Cully-Gare. Les modifications proposées ne créent pas un appauvrissement pour notre commune. Ces droits sont sauvegardés essentiellement par l'octroi de ce droit au gain et par l'encaissement d'un montant de Fr. 200'000.-. Nous demandons toutefois à la Municipalité qu'elle prenne en considération les remarques relevées au point 3 ci-dessus lors de l'établissement définitif de l'acte de cession de vente. »

Ces quelques remarques sont mentionnées dans le rapport et il peut d'ores et déjà dire qu'elles ont été soumises au notaire et qu'elles font l'objet d'une attention toute particulière.

**En conclusion**, fort de ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité, propose au Conseil de prendre les décisions suivantes complétées aux points 2 et 3 pour des questions de compréhension :

- **Point 2 :** « d'autoriser la Municipalité à vendre directement à Les Rives de Lavaux SA le bien-fonds N pour le prix de CHF 1'962'700.-, payable à concurrence de CHF 200'000.-, le solde valant compensation à la perte de valeur de la parcelle 1375, **suite à son changement d'affectation** ; »
- **Point 4 :** « d'autoriser la Municipalité à renoncer au droit de priorité institué en sa faveur dans l'avenant 1 du **21 août 2013** pour la revente du bien-fonds N ; »

Le Président demande au rapporteur de la **Commission ad hoc** de lire les conclusions de son rapport.

**M. M.-H. Noverraz:**

Il lit les conclusions et la Commission ad hoc se rallie aux deux compléments (points 2 et 3) proposés par la Cofin.

La discussion est ouverte.

**Mme L. de Palma :**

Elle a une remarque et une question.

Sa remarque, tout d'abord, ayant fait partie de la commission qui à l'époque avait bataillé très dur pour remettre un petit peu d'ordre là-dedans au moment où il fallait faire ces échanges de conventions. A titre personnel, elle regrette qu'on abandonne le droit de préemption de la commune sur la parcelle en question. Elle comprend bien qu'on est dans une situation financière défavorable mais elle pense que c'est quelque chose qui nous tenait à cœur il y a 5 ans en arrière et elle déplore qu'on ne puisse pas le maintenir.

Sa question à la Commissions des finances, à la page 2 de leur rapport, il est fait mention d'une convention signée entre Racle Invest SA et Les Rives de Lavaux SA. Est-ce que d'une part Racle Invest SA n'ont pas honoré leurs engagements et qu'en plus de ça, ils vont se faire une plus-value ?

**M. B. Rufi :**

Racle Invest SA n'ont pas honoré leur engagement pour des questions certainement financières. Racle Invest SA, dans le cadre des conventions précédentes, devenait propriétaire de la parcelle N constructible, dont la valeur dépasse largement le montant qui est cité dans les conventions, ce montant étant un élément issu d'obligations fiscales. En cas d'échange, on doit citer un montant. Et la valeur réelle est un petit peu différente. Racle Invest SA avait une parcelle constructible de 1'375 m<sup>2</sup> qui est devenue non-constructible, et dans ce cadre-là, cela a été accepté en 2011, respectivement en 2013, la société a obtenu la parcelle et contre les 1'375 m<sup>2</sup>. Aujourd'hui, Racle Invest SA ne peut pas réaliser son projet sur la parcelle et l'avantage de cette modification, de ces nouvelles conventions est de permettre à Racle Invest SA de vendre cette parcelle, parce qu'autrement si on n'avait pas fait cela, la commune avait son droit de préemption. La commune devrait investir Fr. 2'900'000.- pour acquérir aujourd'hui une parcelle. Il ne croit pas que ce soit son rôle et elle n'a ni les moyens.

Donc ça permet de débloquer la situation et Les Rives de Lavaux SA vont pouvoir réaliser un projet sur cette parcelle N. D'ailleurs, il y a un permis de construire qui a été octroyé de façon un peu bizarre en son temps sur une parcelle qui n'était pas encore juridiquement constituée. Il n'y a pas de plus-value pour Racle Invest SA, si ce n'est que son projet ne se réalise plus.

Donc, abandonner le droit de préemption, c'est dommage selon Mme L. de Palma. Il faut savoir que Les Rives de Lavaux SA ne voulaient pas acheter une parcelle avec un droit de préemption parce qu'ils ont un projet de construction sur cette parcelle. Et puis avoir un droit de préemption, cela veut dire qu'ils n'auraient pas pu l'acheter et que la commune aurait dû l'acheter.

**Mme L. de Palma :**

M. B. Rufi n'a pas répondu à sa question. Elle n'est pas d'accord.

**M. J.-L. Badoux :**

Il rappelle que le Conseil de l'époque a accepté cette convention et cet échange de terrain. Il répond à Mme L. de Palma. Effectivement Racle Invest SA était propriétaire de la parcelle état initial. La parcelle A fait 2'385 m<sup>2</sup> qui contrairement dit par M. B. Rufi était en zone de villa. C'est une parcelle sur laquelle son bureau a travaillé, et on pouvait construire 4 villas mitoyennes. La valeur du terrain, il y a 10 ans env., était estimée de l'ordre de Fr. 1'000.-/m<sup>2</sup>. Dans le cadre de la convention, on a rendu la part à plus ou moins égale de valeur. On voulait échanger cette parcelle A contre la parcelle N future. Il s'arrête là. Il va sans dire et c'est vrai, Racle Invest SA a fait faire un projet sur la parcelle N dont il

n'est théoriquement aujourd'hui toujours pas propriétaire. Ils ont vendu un projet à une entreprise générale Les Rives de Lavaux SA. Il ose naïvement croire que Racle Invest n'a pas vendu un terrain à perte. C'est un aparté.

Il revient sur l'historique du projet où il a le sentiment que les commissions se sont arrêtées vite en besogne ou alors comme la Municipalité, elle a été appâtée par les Fr. 200'000.-. Il rend attentif que la Municipalité a dû rencontrer Racle Invest SA une première fois pour signer la convention, une deuxième fois pour signer les plans qui ont fait l'objet du PPA et une troisième fois pour déposer un projet de demande de permis de construire sur un terrain dont il est officiellement toujours encore aujourd'hui propriétaire. La Municipalité a délivré un permis de construire à Racle Invest SA, elle a prolongé une obtention de permis de construire le temps qu'un PPA soit valable et elle a prolongé la validité d'un permis de construire d'une année sans se soucier si un jour la convention évoquée pourrait se mettre en branle et être réellement appliquée.

Comme cela été relevé par la Commission des finances, comment est-ce qu'un notaire est capable de gager un terrain qui l'est déjà et ça il invite les juristes à se prononcer. Comment est-ce qu'un notaire peut dire on fera un échange de terrain. Il n'y a aucune inscription au registre foncier. Entretemps l'ancien propriétaire de manière très futée réussi à imposer sur son terrain un droit d'aliénation.

Maintenant, il en arrive au fait, aujourd'hui qui est propriétaire de ce terrain, qui tient le couteau par le manche ? Est-ce que c'est la commune de Bourg-en-Lavaux, qui si on ne fait pas l'échange de terrain reste propriétaire avec les CFF, Charles Cuénoud, avec toute l'équipe ou est-ce que c'est Racle Invest SA ? Qui nous mène par le bout du nez aujourd'hui ? C'est Racle Invest SA.

Puis M. J.-L. Badoux va plus loin, il va vraiment dans l'aléatoire, il rappelle qu'on est devant une école, qu'on s'apprête à entreprendre peut-être 2 relativement importants, pour pas dire très importants chantiers. Comment ça va se passer si tout d'un coup on devait commencer le chantier avant Racle Invest SA, ou l'autre société ? Comment cela va se passer si c'est 2 entités différentes qui vont gérer ce gros chantier devant une école ?

Dernier point. Là on a besoin d'avoir une vision à long terme. Il rappelle que le collège des Ruvines est en zone d'utilité publique, le terrain de foot des Ruvines idem. On vient de le vivre avec l'ASCL pour le collège de Puidoux, on voit qu'à plus ou moins court terme, on peut être appelé à agrandir tout d'un coup une école. Peut-être qu'un jour, on va devoir décréter qu'une école à 200 m. d'une autoroute n'est plus autorisable et plus possible et qu'on devra peut-être abandonner le collège du Genevrey ? Est-ce que tout d'un coup ce terrain qui est en zone viticole de 3'000 m. à côté d'un autre terrain d'également 3'000 m. à peu près ne serait pas une voie idéale pour tout d'un coup agrandir une école, ou pour une piscine couverte, etc. Est-ce qu'on ne doit vraiment pas garder ce terrain ?

Avant de simplement dire ok on encaisse Fr. 200'000.- et on perd cette surface aujourd'hui en vigne, est-ce que qu'on devrait peut-être quand même se poser la question si le droit a été appliqué jusqu'au bout et si on vraiment on perd beaucoup de temps à essayer de récupérer ce terrain ? Plus prosaïquement dit est-ce qu'on perd beaucoup de temps à respecter la volonté politique du Conseil ?

#### **Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :**

Sur le dernier point, au sujet d'une école. Ces surfaces de vignes au moment où le PPA est entré en vigueur sont colloquées en vigne et le PAC Lavaux a prévu qu'elles seront en vigne. Il faudra très longtemps pour voir sortir ces surfaces d'une collocation en vigne, mais naturellement personne ne peut dire ce qui va se passer dans 30 ans !

Elle précise, comme l'a mentionné la Commissions des finances, que le droit au gain serait de 35 ans et qu'on prendrait ce droit sur les m2 constructibles que l'on a du permis de construire, elle croit qu'on valide beaucoup.

Maintenant, on ne va pas contre la volonté de ce que le Conseil avait voté. La volonté du Conseil comme cela a été perçu à différents moments et lors des différentes discussions, c'est qu'on avance avec ce PPA-Gare.

En gardant, en refusant de faire cette cession, on prend le risque de retarder encore de plusieurs mois l'avancement des dossiers parce que l'on aura un partenaire qui risquerait d'avoir des grosses difficultés avec des personnes qui interviendront dans le processus pour faire valoir leur droit. D'où le fait qu'on a fait ce montage pour essayer de ne pas préteriter l'ensemble du projet. Ce montage permet également de respecter l'ensemble de la convention, c'est-à-dire la création des parcelles N et O avec le processus qui était prévu et de ne toucher que le bout du projet sans mettre en ballant et retarder l'ensemble du développement.

Bien sûr le Conseil peut refuser et puis on demandera à mettre en œuvre la convention et puis on verra ce qui se passe mais il y a des risques que cela prolonge le projet.

**M. R. Bech, Municipal :**

Il revient sur la problématique de la plus-value réalisée par Racle Invest SA. Bien sûr si Racle Invest SA fait une plus-value sur la vente de ce qui sera sur le terrain N, cela peut prêter fin à des litiges. Il faut savoir que la renonciation par la commune à ce droit de préemption sur la parcelle N ne va pas empêcher à Racle Invest SA de faire une plus-value. Si la commune décidait au contraire d'exercer son droit de préemption, cela signifie simplement Racle Invest SA ne vendrait pas à Les Rives de Lavaux mais qu'il vendrait à la commune, donc de toute façon, réaliserait une plus-value. Donc, il rassure les gens ce n'est pas l'abandon du droit de préemption par la commune sur l'acquisition qui va avoir une quelconque influence sur l'existence d'une plus-value de Racle Invest SA. Si la commune achète à la place de Les Rives de Lavaux, Racle Invest SA fait la même plus-value que si c'est Les Rives de Lavaux qui achètent. Il croit qu'il ne faut surtout pas s'accrocher à cette problématique de plus-value parce qu'elle n'est pas du tout liée à l'exercice ou non du droit de préemption de la commune.

**M. M.-H. Noverraz :**

Comme Mme L. de Palma, il avait fait partie de cette commission qui avait longuement planché sur ces 2 préavis fin 2012-début 2013. On s'était effectivement battu pour le droit de préemption. On en était assez fier. Maintenant, il semble que la situation a changé et il rejoint ce qu'a dit M. R. Bech, Municipal, le rôle de la commune n'est pas de faire de l'immobilier, donc si on fait fonctionner ce droit de préemption et que la commune achète ce terrain, qu'est-ce qu'on va en faire ? On n'a pas les moyens et la Commission des finances l'a ressassé plusieurs fois, de réaliser ce type de construction. Donc, ce droit de préemption n'est plus d'utilité aujourd'hui. Maintenant, la Commission ad hoc s'est surtout penchée sur le côté de l'utilité d'avancer et de ne pas se battre avec Racle Invest SA.

Il comprend très bien que M. J.-L. Badoux soit fâché par ce personnage qu'on sentait déjà douteux en 2012 et qu'il le reste. Il est aussi d'accord concernant ce notaire qui est à son avis extrêmement mauvais, mais alors très mauvais, parce qu'il ne peut pas comprendre que du côté professionnel, il ait raté cela. Ce n'est pas possible. Alors il demande à la Municipalité de faire quelque chose auprès de ce notaire.

Concernant le préavis en soi, il recommande au Conseil de le voter parce qu'il faut qu'on avance dans ce PPA. On a pris une décision politique d'avancer sur ce PPA. Maintenant les conditions ont un peu changé mais de faire un mauvais procès ou un bon procès à Racle Invest SA ne servirait à rien du tout et pour lui, le principe c'est avancer et ce sont les conclusions de la Commission ad hoc.

**M. J.-L. Badoux :**

Concrètement, on est tous conscients que la commune ne peut ou ne veut pas concrètement appliquer ce droit de préemption. Ce droit de préemption à lui seul peut tout faire changer. Si la commune fait mine de l'appliquer, là où apparemment à entendre et à lire, Racle Invest SA ne peut pas se permettre de refuser l'échange. Pour M. J.-L. Badoux, tout ce qui est économique, de la plus-value et autres, cela n'a rien à voir avec préavis.

Il faisait aussi partie de la commission de l'époque. Il souligne qu'il y a eu en amont une volonté politique, un travail fait par d'autres municipaux, et qu'aujourd'hui on le dénigre totalement en

simplement disant on encaisse Fr. 200'000.-, on rend le terrain à Racle Invest SA qui l'avait au début et on se limite à cela.

Il revient sur ce que vient de dire M. M.-H. Noverraz, effectivement, cela ne devait pas être un très bon notaire, mais c'est à lui de réparer ses erreurs. Si ce notaire réuni toutes les parties en question et si on commence à parler de ce que serait capable de faire la commune de Bourg-en-Lavaux, on serait capable d'aplanir ce problème.

**M. P.-A. Fontannaz :**

Il faisait aussi partie de la commission. Il mentionne un fait qui n'a pas été indiqué jusqu'à maintenant. C'est que le notaire qui a fait signer les conventions entre 2011 et 2013 avec Racle Invest SA a juste oublié que Racle Invest SA avait 2 administrateurs et ce notaire extrêmement médiocre comme l'a souligné M. J.-L. Badoux, qui est plus est toujours mandaté par la commune, a omis de contrôler les signatures et n'a fait signer la convention que par un des deux administrateurs alors qu'elle devait être impérativement signée par les 2.

Conséquence de l'histoire, si on met les pieds au mur ce soir, Racle Invest SA a les moyens de nous bloquer. Il peut le faire pendant longtemps et le but comme l'a souligné M. M.-H. Noverraz est d'avancer dans ce projet parce que on aimerait le concrétiser, donc on est obligé de faire un tout petit peu le dos rond et accepter ce préavis. Racle Invest SA peut-être nous a abusé, a surtout abusé un notaire médiocre, ce qui fait que la Municipalité est un petit peu empruntée parce qu'il y a dans cette convention le fait qu'il manque une signature pour ne pas aller de l'avant et contester toutes les modalités prises par Racle Invest SA. C'est très important et il persiste à croire qu'il faut aller de l'avant. De toute de façon, la commune a près de 14 hectares, cette parcelle est une mauvaise parcelle et elle n'a jamais donné du bon raisin. On a assez de bonnes vignes et puis Racle Invest SA sont juste payés pour la qualité du terrain agricole. Ils ne pourront jamais construire des villas.

La parole n'est plus demandée.

Le Président clôt la discussion et passe au vote les 2 amendements au préavis 04/2018.

**Ajouts :**

- **Point 2 :** « d'autoriser la Municipalité à vendre directement à Les Rives de Lavaux SA le bien-fonds N pour le prix de CHF 1'962'700.-, payable à concurrence de CHF 200'000.-, le solde valant compensation à la perte de valeur de la parcelle 1375, **suite à son changement d'affectation** ; »
- **Point 4 :** « d'autoriser la Municipalité à renoncer au droit de priorité institué en sa faveur dans l'avenant 1 du **21 août 2013** pour la revente du bien-fonds N ; »

Les 2 amendements sont acceptés par 46 voix et 4 abstentions.

Le Président passe au vote le préavis 04/2018 amendé.

**CONCLUSIONS**  
**LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**

Vu le préavis N° 04/2018 du 15 janvier 2018;  
Où les rapports de la Commission des finance et de la Commission ad hoc chargées de son  
étude;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**DÉCIDE**

par 44 voix pour, 1 contre et 5 abstentions

1. **d'autoriser** la Municipalité à renoncer à l'échange prévu par la convention du 22 juin 2011 et la promesse du 21 août 2013, soit à acquérir la parcelle 1375 ;
2. **d'autoriser** la Municipalité à vendre directement à Les Rives de Lavaux SA le bien-fonds N pour le prix de CHF 1'962'700.-, payable à concurrence de CHF 200'000.-, le solde valant compensation à la perte de valeur de la parcelle 1375, **suite à son changement d'affectation** ;
3. **d'autoriser** la Municipalité à renoncer au droit de priorité institué en sa faveur dans l'avenant 1 **du 21 août 2013** pour la revente du bien-fonds N ;
4. **d'autoriser** en conséquence la Municipalité à signer toutes conventions et avenants permettant la bonne exécution des opérations des points 1 à 3 ci-dessus.

<b>9. PRÉAVIS 05/2018 - DEMANDE DE CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE POUR LA RÉALISATION DE HUIT ÉCO-POINTS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL</b>
--

Chacun a reçu copies des rapports des Commissions des finances et ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

**Mme Ch. Ostorero :**

Elle précise la position de la Commission des finances. Elle soutient pleinement cette nouvelle stratégie de gestion des déchets ainsi que la réalisation de ces écopoints qui en découle. Elle considère que c'est un projet très convaincant qui apporte un véritable plus pour la commune. Par contre, on l'a vu depuis le début de cette législature, la Commission des finances attire l'attention sur l'état actuel des finances de la commune. C'est la raison pour laquelle, considérant ce crédit complémentaire de Fr. 460'000.- soit 70% de plus que le premier crédit de Fr. 630'000.- déjà accordé et proposé ce soir, elle considère qu'il n'est pas acceptable et que des économies doivent absolument être trouvées. Dans le corps du rapport, on demande à la Municipalité d'examiner d'une manière approfondie toutes les mesures d'optimisations envisageables afin de réduire le montant du coût additionnel de ce crédit d'investissement.

On propose également des efforts sur les coûts de fonctionnement, raison pour laquelle la Commission des finances propose 2 amendements dont un amendement technique.

Elle lit les conclusions et propose d'amender le préavis 05/2018 comme suit :

➤ **Ajout Point 2 :**

« de lier cette décision à la limitation de la récolte des ordures ménagères porte-à-porte à un passage hebdomadaire ; »

- **Point 3 devient 4 et est modifié :** « d'amortir l'investissement **total** sur une durée de 20 ans, à raison de **CHF 54'500.-** (au lieu de CHF 23'000.-) par année (chapitre 450), la première fois au budget 2019. ».

Le Président demande au rapporteur de la Commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

**Mme A. Arbel :**

Elle lit les conclusions de son rapport et propose d'amender le préavis 05/2018 comme suit :

➤ **Ajout Point 1 :**

« de demander à la Municipalité de réévaluer l'emplacement de l'Écopoint de Cully et de le redimensionner le cas échéant en tenant compte :

- du PPA de la Gare
- de l'installation du centre commercial
- de l'évolution consécutive du trafic au rond-point
- de l'expérience tirée des 7 autres écopoints
- et de l'impact sur la fréquentation de la Déchetterie »

➤ **Point 2 devient 3 et est modifié :**

« d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement complémentaire de **CHF 168'000.-** (au lieu de CHF 460'000.-) portant le crédit total pour l'installation des **sept autres** (au lieu de huit) écopoints décrits dans le présent préavis à **CHF 798'000.- HT** ; » (au lieu de CHF 1'090'000.-)

➤ **Le point 3 devient 4 et est modifié :**

« d'amortir l'investissement **avec les corrections en conséquence sur** une durée de 20 ans, la première fois au budget 2019 ».

La discussion est ouverte.

**Mme L. de Palma :**

Elle revient sur son amendement, distribué aux conseillers par e-mail, et qui a été retiré :

*« de demander à la Municipalité de redimensionner le projet de récolte du PET et de l'alu/fer blanc dans les écopoints prévus et d'adapter le crédit d'investissement ainsi que les amortissements nécessaires en conséquence ».*

Il s'avère que l'exercice de la démocratie dans un législatif n'est pas une chose très aisée. Donc, en l'occurrence elle a décidé de retirer son amendement concernant le préavis 05/2018 sur les écopoints suite à une erreur de calcul dans l'évaluation de la capacité de récolte prévue. La capacité de récolte est bien de 41 m<sup>3</sup> par tournée de tous les écopoints comme prévu dans le préavis et non pas de 310 m<sup>3</sup> comme faussement estimé. Cette capacité de 41 m<sup>3</sup> correspondant bien au volume annuel de 20 tonnes de PET produit chaque année sur la commune.

Elle tient à remercier M. R. Bech, Municipal, avec qui elle a pu avoir des discussions transparentes et fructueuses concernant son amendement dans vraiment une optique de collaboration et de faire avancer le dossier.

Toutefois, malgré son retrait, elle attire l'attention sur les points suivants :

Combien même le calcul était erroné, un certain nombre d'éléments restent tout à fait pertinents. De l'avis de nombreuses communes avoisinantes ainsi de PET-Recycling qui s'occupe du recyclage de ces matériaux, la récolte de PET aux grands containers non surveillés est à éviter car le PET récolté est de mauvaise qualité et ne peut être ni recyclé ni payé. Aucun bénéfice donc ni en terme de développement durable ni en terme financier. Le ramassage de PET en molok entraînera des coûts plus élevés qu'actuellement puisqu'il devra être effectué par un transporteur spécial pour pouvoir valoriser la marchandise. Si c'est un transporteur habituel, la marchandise part directement à la SATOM pour être brûlée. PET-Recycling a confirmé que le PET récolté actuellement dans la commune en sacs transparents de 360 l est de très bonne qualité et pourrait être payé Fr. 200.- la tonne dès

l'installation d'une benne idoine à la déchetterie pour l'utilisation de ce qu'ils appellent des « Big Bags » de 1 m<sup>3</sup> fournis par eux, installations qui ne sont pas encore mises en place à la déchetterie.

Il est illusoire aussi d'imaginer réutiliser pour un autre type de déchets des moloks qui seraient sous-utilisés. Que va-t-il advenir de cette surcapacité de ramassage ?

Selon les statistiques de Suisse Recycling qui eux s'occupent non pas du PET mais d'autres matériaux, la récolte de l'alu et du fer blanc est 3 fois moins importante que celle du PET. Cela représente donc pour la commune environ 13 m<sup>3</sup> alors qu'une capacité de récolte de 31 m<sup>3</sup> est prévue dans le préavis. Dans ce cas et après avoir refait moult fois les calculs, on serait vraiment en surcapacité !

Pour terminer, les cartes magnétiques ne séduisent aucune de nos communes voisines à part pour le contrôle des utilisateurs de déchetteries ou bien encore pour la pesée de déchets pour celles qui ont opté pour ce type de taxe. Coût d'installation et de maintenance, modeste qualité du système et gestion compliquée les ont dissuadées d'investir dans ce système sur les conteneurs.

Elle persiste donc à penser que la réflexion sur la récolte de PET et d'alu-fer blanc doit être affinée ainsi que celle sur les cartes magnétiques afin que le système choisi permette d'atteindre les buts recherchés à savoir service à la population pour recyclage effectif et développement durable, flexibilité, rentabilité pour la commune.

Elle laisse donc les débats se poursuivre avec ces informations qui elle l'espère auront éclairés les conseillers.

#### **M. R. Bech, Municipal :**

Concernant les réflexions de Mme L. de Palma, il prendra la parole en fonction de l'évolution des débats.

Il vient sur l'amendement de la Commission des finances concernant la suppression d'un ramassage. Il la remercie d'abord de son soutien massif au projet et au préavis en tant que tel.

La suppression de la tournée porte-à-porte pour les ordures ménagères avait déjà fait l'objet d'un débat assez nourri lors de l'adoption du préavis de mai 2017, et d'ailleurs été proposée par la Commission des finances, et il s'en souvient puisqu'il en faisait partie.

Ce souhait de réduire les coûts du ramassage porte-à-porte n'est peut-être pas lié aujourd'hui au surcoût que l'on vous propose d'adopter pour les écopoints mais au principe même de mettre en place des écopoints qui est d'un million de francs maintenant. Aujourd'hui il y a un problème technique avec cet amendement. Un amendement, selon le dictionnaire, c'est une modification d'une décision, d'une proposition. Aussi la Cofin ne modifie pas le préavis, elle l'adopte en bloc. Donc cet amendement n'en est pas un par rapport au préavis. Il n'est pas lié au préavis. Le fonctionnement des écopoints ne dépend pas de la mise en œuvre de 1 ou 2 tournées de ramassage, ni inversement. Donc il n'y a aucun lien fonctionnel entre ces 2 choses et il s'en est ouvert auprès du Préfet qui partage tout à fait son avis. Cet amendement techniquement ne peut pas faire l'objet d'un amendement au préavis tel que présenté.

Par contre la proposition de réduire le nombre de tournée d'ordures ménagères est une proposition en soi. Elle est parfaitement légitime, valable et mérite d'être débattue. Elle n'a pas sa place ici mais dans l'examen du budget de fonctionnement puisqu'on va toucher ici un des postes du fonctionnement de la gestion des déchets pour le budget 2019. C'est lors de la discussion du budget 2019 qui sera le premier à être impacté par la mise en place des écopoints que l'éventuelle réduction du ramassage des ordures ménagères devra être discutée soit dans le cadre d'une proposition immédiatement faite par la Municipalité, elle l'aura déjà peut-être proposé ou pas. Si ce n'est pas le cas, dans le cadre d'un amendement à ce moment-là que tant la Commission des finances, que n'importe quel autre conseiller pourra proposer.

Par rapport à cela, il demande à la Commission des finances de retirer cet amendement qui techniquement n'en est pas un et il est évident que la discussion sera rouverte en toute transparence lors de l'examen du budget de fonctionnement 2019.

Il voulait préciser cela avant d'ouvrir les débats au fonds, parce que cela lui paraît être essentiel, d'une part pour focaliser les débats sur les vraies questions qui doivent être posées et le cas échéant en réduire simplement un petit peu le temps.

**Le Président** confirme que cet amendement n'est pas valable sur ce préavis.

**M. B. Rufi :**

Techniquement cet amendement-adjonction, il veut bien admettre que c'est une adjonction n'a pas sa place. Le fait d'accepter ce préavis engendre des coûts supplémentaires pour le compte de fonctionnement de Fr. 54'000.- env. Lorsque l'on augmente les coûts de Fr. 54'000.- dans notre situation, on peut se poser la question également est-ce qu'il n'y a pas quelque chose à économiser ? Il répète aussi que le fait d'investir ce montant relativement important devrait également être accompagné de la répercussion sur le compte de fonctionnement en dehors de l'amortissement et hélas on ne l'a pas de nouveau de façon détaillée si ce n'est juste entre Fr. 30'000.- et Fr. 50'000.- au niveau du changement de l'affectation de personnel au sein de la commune, mais ce n'est pas une économie globale pour notre commune au niveau du compte de fonctionnement. Il demande à la Municipalité de remettre vraiment ce débat et d'examiner cette possibilité de réduire d'une tournée dans le budget 2019. Dans les communes qui disposent d'écopoints, il y en a très peu qui bénéficient de 2 tournées hebdomadaires. Il y en a même qui n'en ont plus aucune.

La Commission des finances accepte de retirer cet amendement et espère que le budget 2019 tiendra compte d'un allègement pour les nombres de tournée.

**M. D. Gay :**

On a beaucoup ergoté. Il n'est pas du tout convaincu par les argumentations, que ce soit du Préfet ou d'autres. La Commission des finances propose d'accepter le préavis car ces écopoints intégrés seront un service amélioré à la population. Mais il peut y avoir une compensation financière sous forme de supprimer une tournée. On nous dit que ça n'a rien à voir avec le préavis mais cela concerne des poubelles, donc on est quand même dans la même problématique.

2<sup>ème</sup> point, un préavis ce n'est pas seulement une série de conclusions qui résume en quelque sorte le préavis sur l'essentiel des décisions, et cela a déjà été dit plusieurs fois dans ce Conseil, c'est un tout. Il y a toutes sortes d'éléments dans le préavis. En page 3 du préavis 05/2018, il est quand même rappelé les péripéties du préavis du 16 mai 2016 et que « *Le Conseil avait finalement accepté la proposition de la Municipalité d'installer des containers d'appoint aux écopoints tout en conservant un ramassage bihebdomadaire en porte-à-porte. Cette approche est maintenue dans le cadre du présent préavis.* » La Commission des finances propose d'amender cette approche en disant on ne la maintient pas et que c'est une tournée sur 2, donc ce n'est pas du tout quelque chose qui n'a rien à voir avec le préavis. C'est directement par rapport au préavis !

Donc on peut parfaitement voter cet amendement qui modifierait le nombre de tournées.

**M. P. Humbert :**

Il précise, par rapport à l'historique, une chose à la Commission des finances. Lors de la précédente législature, le Conseil a accepté un préavis qui donnait toute la gestion telle qu'elle était prévue pour les déchets et dans ce préavis-là, il avait déjà été discuté que, en fonction des chiffres de récoltes de déchets une fois les écopoints installés, on limiterait et probablement abandonnerait ce ramassage bihebdomadaire au profit d'un seul. Cela avait déjà été entériné par la législature précédente et quand on doit maintenant voter sur ce nouveau préavis, on s'est refusé au niveau de la Commission ad hoc de revenir sur les types de déchets. C'est pour cela qu'on a eu des grosses discussions aussi avec Mme L. de Palma, on s'est refusé de revenir sur ce qui avait été décidé en termes de gestion des déchets. On a analysé que les emplacements et la beauté des écopoints. A ce sujet-là, il précise que bien qu'il ait signé le rapport de la Commission ad hoc, il dit franchement c'est un peu à contrecœur parce que

l'écopoint de la gare est la moins mauvaise solution. Si on veut faire mieux, la Municipalité doit acheter un terrain quelque part. On a passé en revue 5 endroits, 6 endroits même dans Cully pour essayer de fixer un écopoint. Pour des raisons diverses, on a dû chaque fois annuler ces possibilités-là. Ce qui veut dire que c'est vraiment une solution qui est mauvaise, il le répète, mais c'est la moins mauvaise des solutions qu'on a trouvée pour Cully et c'est pour ça que ce serait judicieux de renvoyer celui de la gare. Voilà la position et il donne ces précisions parce qu'il a fait partie des commissions municipales de la législature précédente et fait partie de celle-ci, et vraiment le cas de la gare est un cas très difficile au niveau des écopoints.

**M. R. Bech, Municipal :**

Il revient sur l'amendement. Il a peine à suivre le raisonnement du Président de la Commission des finances. Il est vrai qu'on en avait parlé à l'époque en mai 2016. C'était une discussion qui s'était faite en marge du préavis, en disant ok on vote le vote préavis oui ou non et ensuite il y a eu une discussion sur ce point-là. Aujourd'hui on en fait un amendement, donc on en fait une condition d'approbation, ce qui pose un réel problème directionnel, donc il maintient sa demande que la Commission des finances retire son amendement et respectivement que cette question de retrait soit soumise au vote.

**Le Président :**

Comme la Commission des finances a donné des avis différents, il donne 2 minutes pour qu'elle précise sa position. De toute manière il ne va pas accepter cet amendement. C'est éventuellement une motion, une interpellation ou un postulat.

**M. D. Gay :**

L'approche qui ne convient pas à la Commission des finances, est celle de dire on va faire ces écopoints et puis en fonction de l'utilisation des écopoints, déterminer sur les tournées. C'est une chose qui est interdépendante. C'est clair que si on continue à faire des tournées de ramassage, il y aura moins d'utilisation des écopoints mais si on dit aux gens qu'il n'y a plus de tournée de ramassage, ils utiliseront les écopoints.

Donc la Commission des finances, ne voulant pas ergoter toute la nuit sur cette histoire, est d'accord de retirer l'amendement et elle reviendra à la charge soit par défaut avec une motion soit dans tous les cas, dans le cadre du budget 2019.

Le Président ouvre la discussion générale sur le sujet.

**M. J. Potterat :**

La Commission ad hoc propose effectivement de repousser l'écopoint de Cully. Il est assez de cet avis. Il y en a 7 qui sont bien. Ce qu'il ne faut pas oublier c'est que celui de Cully se trouve à 300 m de la déchetterie. Il passe 4-5 fois par jour à peu près dans le carrefour de la gare. Sur le plan il n'est pas indiqué qu'il y a 3 passages piétons dont un avec un îlot au milieu, et que le contour pour y aller n'est pas large, donc on risque d'empiéter sur les gens qui descendent, et il y a 3 routes. Il pense que l'endroit est très mauvais. Par contre on a toute la place de la gare. Il faut acheter un terrain. On va avoir des commerces qui auront des déchets en PET. On nous dit assez que ça ne prend pas beaucoup de place. Pourquoi ne pas trouver un endroit pour un écopoint dans le cadre de la place de la gare, qui est quand même grande, et qui serait plus proche des commerces, dont plus utilisé et moins dangereux que l'endroit prévu ?

Il rappelle que Cully est à 300 m de la déchetterie. On peut se permettre d'attendre une année pour trouver une meilleure solution que celle proposée. Il entend dire c'est la moins mauvaise. Pour lui ce n'est pas une solution d'être la moins mauvaise. Quand on a une équipe de foot ou de hockey et qu'on dit « vous êtes les moins mauvais » ce n'est pas très encourageant !

**M. P.-A. Grandchamp :**

Il parle de Pra Grana, dont il est concerné en étant voisin direct. Il fait remarquer que c'est un endroit assez délicat parce que chaque voiture qui ira à cet écopoint devra traverser 2 fois la chaussée, une fois pour poser les poubelles, puis une fois pour repartir. Et sur cet arrêt de bus de Pra Grana, il y a des transports scolaires, il y a un car qui tous les matins achemine les enfants à une école privée et aussi des bus publics. Sur ces places, il y a aussi des véhicules, des remorques qui se parquent occasionnellement pour les livreurs. C'est des endroits où ils ne pourront plus poser une remorque pour aller livrer. Il y a aussi le problème du déneigement l'hiver, parce qu'actuellement, ils mettent la neige au milieu sur la partie herbeuse parce que partout il y a des bordures. Alors, il ne voit pas comment ils vont faire.

Il trouve que c'est un endroit dangereux. Pour les enfants qui prennent le bus, il n'y aura plus de trottoir jusqu'à l'arrêt du bus. Ils seront obligés de traverser la chaussée.

Et il a fait un calcul avec un prorata de m<sup>3</sup> de déchets par rapport aux habitants et ça fait env. 1'250 habitants qui viendraient déposer leurs poubelles, env. 400 à 450 sacs par semaine. Donc si c'est ouvert 6 jours sur 7, ça fait plus ou moins 70 véhicules qui viendront sur cette place, qui chaque fois devront traverser la chaussée et puis mettre en danger les enfants et les utilisateurs des transports publics.

**M. J. Micol :**

Il a entendu parler de principes de gestion des déchets établis il y a quelques années. Il a une question. On a fait des mises à l'enquête pour ces écopoints mais on n'a jamais parlé des déchets verts. Pour lui ce n'est pas clair. Actuellement aux écopoints existants, il y a souvent des bennes vertes pour mettre les déchets verts. On n'a pas dit à la population qu'il n'y aurait plus de bennes à déchets ou est-ce qu'il y en aura encore ?

**M. R. Bech, Municipal :**

Il lui répond qu'effectivement la récolte des déchets verts se fait essentiellement porte-à-porte et dans un certain nombre d'écopoints. Il rappelle aussi que la récolte des déchets verts pose toute une série de problèmes de nuisances essentiellement olfactives spécialement l'été et cette récolte dans des écopoints est très fortement déconseillée.

Il s'est trouvé par hasard à Pully pour prendre quelques photos d'un mini écopoint et il a rencontré 2 dames qui amenaient leurs déchets et poubelles, qui spontanément lui ont dit, oui « vous avez raison de prendre en photo cet écopoint parce qu'il est bien mais le container vert-brun qui récolte les déchets verts n'est pas une réussite parce que ça pue ! » 1<sup>ère</sup> réflexion.

2<sup>ème</sup> réflexion, la question des déchets verts a été débattue, décidée par le Conseil et réglée dans le préavis de 2016 où il était clairement mentionné que ces déchets ne seraient plus récoltés aux écopoints et qu'ils continueraient à être récoltés porte-à-porte. On va réexaminer le jour, parce qu'il est peut-être opportun d'effectuer la récolte dans la semaine, mardi par ex. au lieu de vendredi.

Les arguments qui étaient valables à l'époque de ne pas intégrer ces déchets verts dans les écopoints sont les mêmes qu'aujourd'hui, nuisances olfactives essentiellement, et aussi engorgement, il y a certain écopoints actuels qui débordent. On ne plus rien y mettre. Par exemple pour ceux qui habitent dans les hauts, notamment au Genevrey.

Cette question a déjà été débattue et la position a été prise. Il pense que les arguments n'ont pas à être changés aujourd'hui qu'ils ne l'étaient en 2016 quand la décision a été prise.

**M. D. Grobet :**

Il a une question à M. R. Bech, Municipal. Il est très étonné que le chiffre qui a été donné par la Commission des finances au début de plus de 70% ne fasse pas réagir le Conseil communal ! On parle de 2016, donc on ne parle pas de 70% depuis 2012. On nous dit de faire attention aux finances et là

on est prêt à accepter un projet qui a été travaillé en acceptant un dépassement de 70%. Il est extrêmement étonné de la réaction de la Commission des finances qu'il pensait plus attentive.

**M. B. Rufi - Commission des finances :**

Merci pour cette mini critique. Elle a été très attentive à cette augmentation et en a analysé la raison. Il y a un élément qui a été clairement apporté et expliqué, cet investissement n'est pas pour 5 ans ou 10 ans, il est à long terme. On est dans un environnement paysager exceptionnel. On fait partie de Lavaux Patrimoine mondial. On a un environnement vraiment à défendre et le nouveau projet ne peut pas être absolument comparé à l'ancien parce que le matériel est différent. Il est enterré, ce n'est plus du ciment enterré, ce ne sont pas des moloks qui ressortent partout. On a admis cette argumentation parce que notre environnement est là pour longtemps et c'est bien de le protéger.

**M. R. Bech, Municipal :**

La Commission des finances a justement dit que lorsque l'on amène un crédit d'investissement, il faut aussi examiner les conséquences financières et également les éventuelles réductions de coût qui peuvent en découler directement. L'exercice a été fait. Le préavis mentionne en p. 6 une économie de Fr. 30'000.- à Fr. 50'000.-.

**Le poste de gestion des déchets** est un service qui devrait normalement être financièrement autonome et il ne l'est pas aujourd'hui. Donc on aura déjà à impacter et à voir une influence sur le coût et la gestion des déchets. Il y a également une économie avec la nouvelle gestion des déchets. Toutes les interventions de la voirie pour récolter le PET seront supprimées. C'est un transfert de charge parce que les employés de la voirie pourront être affectés à d'autres tâches qui seront un service supplémentaire à la population mais il n'en reste pas moins que sur le poste de la gestion des déchets c'est une économie de Fr.75'000.-.

**Coût des transports supplémentaires-complémentaires.** On a effectivement retenu qu'à la place des coûts internes il y aurait entre Fr. 20'000.- et 30'000.- de coût supplémentaire pour remplacer la voirie par un transporteur externe. C'est un coût supplémentaire qui vient en déduction des Fr. 75'000.-. Et puis on a aussi tenu compte du coût d'entretien des containers, des moloks, du nettoyage essentiellement des cuves pour à peu près Fr. 15'000.-. On est arrivé à la conclusion qu'il y avait au moins une économie de Fr. 30'000.- sur la gestion directe des déchets et puis pour les coûts de transports, on n'a pas voulu par prudence et par transparence aller plus loin que dans le préavis.

Compte tenu de la remarque de la Commission des finances, on a avec le chef de service, M. B. Jaquet réexaminé plus précisément l'impact que peut avoir sur les coûts de transports la mise en place des écopoints pour le papier. Aujourd'hui le papier est récolté dans des bennes de 12m3, voir une de 20 m3. Le transport de ces bennes à Moudon se fait 16 fois par mois en moyenne. Avec la mise en place des écopoints, le nombre de trajet puisque on va utiliser un camion plus volumineux d'env. 10 tonnes, va être réduit de 16 à 3, ce qui représente une économie supplémentaire de l'ordre de Fr. 25'000.-. Donc les économies sur la gestion des déchets compensent largement l'amortissement qui est nécessaire. Elles sont bien réelles.

**Pra Grana.** Il constate qu'aucune des commissions n'a remis en cause l'emplacement de Pra Grana. Par contre, il est contesté par des oppositions et non pas aujourd'hui par un amendement proposé. Donc il ne souhaite pas à ce stade entrer en matière. Les oppositions seront traitées. On a déjà invité tous les opposants pour une séance de discussion pour expliquer le point de vue de la Municipalité le 24 ou 26 février 2018, et également pour le groupe d'opposants de l'écopoint de Cully. On espère qu'une bonne partie des opposants retireront leurs oppositions. Et puis s'ils ne le font pas, il y a l'utilisation des éléments légaux qui permettent de les lever dans le processus classique de l'examen des oppositions.

**Ecopoint Cully.** L'amendement de la Commission ad hoc, comme M. P. Humbert l'a relevé, pose un certain nombre de problèmes par rapport au travail et aux réflexions faites par la Municipalité et la

commission municipale. On a examiné toute une série d'alternatives et aucune n'est aussi satisfaisante en final que celle qui a été retenue.

Alors pourquoi l'emplacement au rond-point est-il le meilleur choix de toutes les autres variantes utilisées ? Il faut revenir sur les critères de choix généraux pour l'ensemble des écopoints. Un des premiers critères est la volonté de désengorger la déchetterie, de pouvoir réduire, ou en tout cas limiter le trafic aux chemins du Vigny et de Champaflon. C'est un endroit déjà très difficile d'accès en voiture. Par conséquent il était nécessaire de trouver un endroit aussi loin que possible de la déchetterie. M. J. Potterat a mentionné qu'il y avait 300 m de distance, mais il y a 800 m. Donc c'est un petit plus malgré tout. Entre 300 m et 800 m, cela fait une grosse différence, parce que 300 m on peut y aller à pied, 800 m cela devient un petit peu difficile. Donc le fait d'utiliser la déchetterie de manière accrue en tout cas pendant la période transitoire qui va nous permettre de récolter les informations, de faire l'étude, etc. contredit complètement ce souci de désengorgement, on désengorge d'un côté grâce aux autres et rengorge de l'autre côté en ayant une utilisation accrue de la déchetterie ou de l'écopoint provisoire.

L'autre critère essentiel qui est celui **d'accessibilité aux écopoints** et là on touche à la problématique du trafic et à l'augmentation de la circulation au rond-point. Il faut limiter effectivement au maximum toutes entraves et augmentations de trafic qui seraient liées à l'utilisation d'un écopoint. C'est un souci environnemental qui est clair, on veut éviter d'utiliser des véhicules de plus et les nuisances qui y seront liées. La plupart des citoyens vont à l'écopoint en voiture. Il est judicieux et optimal de trouver des emplacements qui soient situés sur des axes routiers de passages déjà existants, respectivement une route où les citoyens passent de toute façon, indépendamment de l'existence ou non d'un écopoint. L'objectif est de déterminer des emplacements qui permettent d'éviter de créer un trafic et un éventuel engorgement généré par un nouvel emplacement d'un écopoint, donc d'éviter une multiplication des trajets en voiture qui ne sont motivés que par la visite de l'écopoint. Et ici l'emplacement lui semble remplir tous ces critères. Il est idéal. C'est déjà un nœud routier qui de plus est hors du bourg de Cully et employé par la majorité des habitants concernés. Prenez ceux des Colombaires qui descendent systématiquement régulièrement à Cully pour aller faire leur course, qui vont à la gare pour aller prendre le train pour travailler, etc. Ils y vont de toute façon. Donc l'existence de l'écopoint ne va pas accroître le trafic déjà préexistant. Même chose pour les habitants du sud de Grandvaux. Quant à ceux de Cully, qui font peut-être le chemin inverse, ils utilisent également très régulièrement de manière fréquente le rond-point pour monter à l'autoroute et autres. Donc c'est un endroit qui est déjà utilisé par la quasi-totalité de la population concernée par l'écopoint, donc il ne va pas engendrer un surcroît de trafic. Il va juste engendrer un arrêt provisoire mais pas une augmentation de trafic et en plus il est prévu 4 places de déposes qui permettent d'éviter une éventuelle file d'attente au rond-point lui-même.

Autre élément, tous les autres écopoints examinés entraînent des manœuvres importantes pour les usagers. Ici il n'en n'est rien. On entre par le sud et on sort par le nord sans aucune manœuvre.

Donc tous ces raisonnements ont amené la Commission municipale et la Municipalité à décréter que c'est le meilleur endroit possible à Cully. On a examiné d'autres alternatives, évidemment. M. R. Bech, Municipal, en citera quelques-unes mais aucune ne remplissait de manière aussi optimale tous les critères de choix. Parmi ces critères de choix, il y a la volonté de supprimer aussi peu que possible des places de parc existantes et d'éviter des lieux trop isolés à cause des incivilités, qui est un problème en soi. Et enfin, M. P. Humbert l'a rappelé, il faut utiliser les parcelles communales parce que si on doit acheter aujourd'hui, cela pose un problème de finances.

M. J. Potterat a parlé du **plateau de la gare**. C'est complètement illusoire. Le plateau de la gare est densifié au maximum et si on met un écopoint au plateau de la gare, on va ajouter du trafic. On a aussi envisagé le **long des voies de chemin de fer vers l'Union Vinicole**. Cela poserait des problèmes d'accès, de congestion et de blocage du trafic sur le chemin du Vigny. Il rappelle que les Fortunades sont en construction et il y aura des véhicules de la voirie et des pompiers qui vont passer là. Un nombre important de places de parc seraient supprimées et en plus des manœuvres dans le parking

privé du bâtiment locatif à côté, ainsi que les éventuelles contraintes liées au renforcement des voies de chemin de fer si on creuse un petit peu profond juste à côté. Donc tous ces éléments font que ce lieu qui avait été pressenti d'ailleurs au début, a été abandonné lors de l'examen plus approfondi.

**La déchetterie** n'est pas une alternative valable même pas à titre provisoire pendant le temps nécessaire à la récolte des informations qui permettraient de faire le réexamen du projet.

**L'aspect esthétique**, il ne va pas s'y arrêter car il a déjà été relevé comme un élément essentiel et peut-être la raison principale de l'acceptation de l'augmentation du crédit par la Commission des finances, donc il n'y revient pas. Juste dire que l'esthétisme apportée par des containers complètement enterrés sans parler du bruit et que l'existence des bennes que l'on a ici un peu partout, il n'y a juste pas photo !

La Commission ad hoc demande de réexaminer le projet à la lumière du développement du PPA-Gare y compris de l'installation du centre commercial et de l'évolution du trafic engendrée par la densification.

Ce n'est pas la pose d'écopoint au rond-point qui va engendrer du trafic supplémentaire, étant déjà existant. Le plateau de la gare, comme dit, c'est exclu de mettre quoi que soit. Il y a en plus au plateau de la gare un écopoint qui va disparaître dès le premier coup de pioche, donc on ne va pas se faire l'économie pendant l'étude qu'on nous a demandé de faire, de pouvoir mettre un écopoint provisoire ailleurs, qu'il soit provisoire ou définitif. Cela risque de provoquer des coûts supplémentaires.

Ce n'est donc pas possible d'attendre sur le plateau de la gare et que les premières expériences soient faites avec les nouvelles exploitations des 7 autres écopoints et l'arrivée du centre commercial. C'est un horizon de temps qui est beaucoup trop long pour repousser le projet. On doit trouver une solution rapidement également pour répondre aux besoins des habitants de Cully qui aujourd'hui vont à l'écopoint de la gare et qui dès les premiers coups de pioche ne pourront plus aller à la gare. Il faudra bien trouver une solution provisoire.

Avec la construction au plateau de la gare, 300 habitants vont arriver. Il faudra prévoir pour eux un écopoint, où ? Au rond-point, ils y iront à pieds la plupart. Ils en seront à 300 m. Si on met un écopoint ailleurs on va créer du trafic supplémentaire ailleurs pour ces 300 nouveaux habitants, donc, cet écopoint au rond-point est l'emplacement idéal.

On nous dit d'évaluer la mise en œuvre des 7 écopoints, mais faire une analyse sur 7 écopoints restants pour voir quel sera l'impact sur l'écopoint qui doit être réévalué, alors que cet écopoint est le plus important. C'est une analyse complètement tronquée qui ne va rien nous apprendre de plus ni en terme de trafic ni en terme d'utilisation de l'écopoint de Cully puisque précisément il ne sera pas encore utilisé, construit.

Le centre commercial va amener une possibilité accrue par rapport à l'existant pour les citoyens d'apporter leur PET mais on a peu d'influence sur le volume que le centre commercial sera disposé à fournir aux habitants et plus on leur met de contraintes, plus leur investissement risque d'être dévalorisé ou coûteux, ce qui pourrait les amener à influencer à la baisse le prix de location avec les CFF. Quand on sait qu'avec les CFF on a déjà des discussions qui ne sont pas toujours très simples, c'est un facteur accroissant de risques.

Et puis le centre commercial ne va pas récolter le verre, le papier, les ordures ménagères, donc il faut bien un écopoint pour cela. Enfin si effectivement, il y a un transfert d'un volume de PET de l'écopoint de Cully, ce serait l'idéal, sur le centre commercial, la réutilisation, la réaffectation des containers enterrés serait de toute façon possible sans aucun problème, cela ne cause aucun problème, il faudra juste changer l'étiquette et peut-être revoir l'ouverture. C'est la seule chose. Y compris les ordures ménagères, mais ça n'est pas prévu d'augmenter la capacité pour les ordures ménagères puisque il rappelle que le maintien des ordures ménagères aux écopoints est la volonté d'être un appoint et non pas de se substituer au porte-à-porte, donc les ordures ménagères ne seront à priori pas concernées. Mais juste pour la petite histoire, il rappelle que les ordures ménagères sont désormais récoltées dans les écopoints à la place du PET à Villeneuve. Donc l'expérience est faite.

En résumé, il pense que réexaminer l'emplacement, voire un report de la mise en service n'est pas opportun du tout, parce qu'on y apprendra rien de plus de ce qu'on sait déjà pour l'impact du projet ni du déterminant sur la justification de l'écopoint en termes de trafic, on est déjà tout à fait au clair. Il y a aura toute façon une solution provisoire pour les habitants de Cully, d'où un coût supplémentaire. Pour les 300 nouveaux habitants, on n'augmentera pas le trafic, on aura plutôt tendance à le diminuer. L'emplacement choisi reste vraiment la meilleure alternative. Ce n'est peut-être pas l'alternative idéale, mais ça reste la meilleure de toutes les variantes qui ont déjà été examinées. Raison pour laquelle, il propose de rejeter l'amendement de la Commission ad hoc et de maintenir l'emplacement choisi et le timing de l'établissement de cet emplacement à Cully.

Il remercie les conseillers de leur attention.

### **M. J.-L. Badoux**

Il a étudié avec grand intérêt ce préavis et est surpris et regrette qu'aucun de ses confrères architectes dans la salle n'ait pas encore réagi, et également qu'on vienne dire, on va tous avec des voitures dans ces écopoints amener les déchets. Pourquoi est-ce qu'on n'a pas essayé d'un peu mieux camoufler esthétiquement ces écopoints ? Il rappelle juste où ils seront situés : entrées ouest d'Aran, ouest de Villette, est de Grandvaux, ouest d'Epesses et Riex, centrale de Cully, entrée de Pra Grana. Pour Pra Grana, il ne veut pas en parler, il ne fait pas partie des opposants mais il n'habite pas loin, il rend juste attentif c'est un lieu de rencontre très fréquenté toute la belle saison. Et puis on nous vend des moloks enterrés, semi enterrés, bien cachés en disant c'est beau, mais ça reste des poubelles.

En tant qu'architecte, lorsque qu'on fait un moindre petit truc sur un bâtiment dans ce fameux monde de l'Unesco, on doit passer par une commission consultative de Lavaux. Il a eu confirmation de Mme la Municipale. Aucun projet n'a passé par la commission consultative de Lavaux. On a au sein de la commune une commission d'urbanisme. Le projet n'a pas passé par la commission d'urbanisme. C'est des choses qui l'étonnent. Ça c'était le point esthétique. Pour dire que ce n'est pas si beau que ça !

Un dernier point maintenant qui l'inquiète. Ça doit faire 10, 15 ans qu'on parle de ces moloks. Il se demande si au niveau temporel on n'est juste pas un petit peu trop tard. Dans les journaux, il est écrit on n'est pas capable de trier le PET, le verre idem. Et si on remettait des consignes, on ré attirerait des gens dans les magasins, on les ferait remarquer et on ferait revivre les villes ! Pour les architectes et urbanistes, faire revivre les villes, ce n'est pas innocent. Dans les villes aujourd'hui, il y a un nombre de commerces qui sont fermés, moribonds, grâce à internet.

Pour lui, on pourrait mettre un écopoint devant la déchetterie de Cully. Tout serait groupé. Les camions qui viennent prendre les déchets de la déchetterie, prendraient également les déchets des moloks. Pourquoi pas ?

### **M. M. Cardinaux :**

Il ne répond pas à la question de l'urbanisme. Il a une question à M. R. Bech, Municipal. Malgré le retrait d'amendement de Mme L. de Palma, il semble que le dimensionnement de la récolte alu-fer blanc manifestement est surdimensionné. Est-ce le cas et si oui, est-ce qu'on peut le réduire ?

### **M. R. Bech, Municipal :**

Le préavis de 2016 disait 2 choses essentielles :

1. On récolte 4 types de déchets
2. On les récolte dans chaque écopoint.

Ce qui signifie que pour l'alu indépendamment du volume effectif, on doit avoir un container d'alu-fer blanc par écopoint de plus ou de moins. Donc on ne peut pas compresser. Il peut y avoir certainement un surdimensionnement global.

### **M. M. Cardinaux :**

Mais pourrait-on réduire le conditionnement ? Il y a 3 m3, des 4 m3 ?

**M. R. Bech, Municipal :**

Pour l'alu, il y aura des 3 m3. On a mis un 5 m3 parce que ce dimensionnement paraît plus opportun pour l'écopoint de Cully. Entre 3 m3 et 5 m3 ça ne fait pas de différence. Dans le fait, c'est une problématique évolutive. Et avec la pose de ces containers, on a la possibilité, de varier l'utilisation de chaque container. Donc il n'y a pas de compression possible réelle sur les containers d'alu-fer blanc. On évaluera et si on s'aperçoit qu'il y a n'en n'a trop peu, on réévaluera la question, mais c'est évolutif y compris à Cully.

Maintenant sur la remarque de M. J.-L. Badoux sur la problématique de l'absence de consultation de la commission d'urbanisme et la non-consultation de la CCL. La CCL a été consultée et a indiqué qu'elle n'avait pas besoin d'être consultée, donc on a fait la démarche. Et puis effectivement, on n'a pas consulté la commission d'urbanisme qui à cette époque-là n'était pas encore complètement dûment constituée. Par contre dans la commission municipale, il y avait un urbaniste expérimenté. Il a pu exprimer ses réflexions globales et a donné des conseils extrêmement utiles sur les différents endroits et les écopoints. Il a également insisté sur la nécessité de soigner particulièrement l'esthétique.

Non ce ne sont pas des poubelles, c'est un lieu d'accueil, de récoltes et de réception des déchets et pour lui, la seule solution qui permet de respecter cela, c'est d'avoir une esthétique maximum, donc mettre pour la plupart des endroits des containers enterrés.

**M. J.-P. Demierre, Municipal :**

Il répond à M. J.-L. Badoux et lui dit qu'il a conçu un merveilleux centre sportif à la Tioleyre, bien intégré. Concernant l'esthétisme de ces écopoints, il n'est pas d'accord avec lui.

On est la seule commune de loin à la ronde où il y a des containers moches bleus, jaunes et verts à Grandvaux à l'est et à l'entrée de Villette.

Le projet est bien fait, intégré, et enterré et il a vu ce genre d'écopoints à Renens qui sont très bien intégrés. Qu'on les apprécie ou pas, c'est tout à fait subjectif.

Il félicite M. R. Bech, Municipal, pour le travail qu'il a fait et est plutôt d'accord avec lui pour l'esthétisme.

**Mme A. Arbel :**

Les discussions ont été vives dans la Commission ad hoc. Elle soulève aussi l'important travail qui a été fait tant sur l'esthétisme que sur les emplacements des 7 écopoints et souhaite que ce projet puisse aller de l'avant.

L'écopoint au rond-point de Cully paraît être le plus faible de tous les écopoints. On a fait un comparatif avec ce qui s'est passé comme engorgement au rond-point à Lutry avec l'arrivée du centre commercial. En mettant l'écopoint dans le rond-point, on pourrait imaginer ce que cela pourrait provoquer comme trafic mais pour l'instant personne ne peut le dire.

De plus, il y aura un changement majeur pour les citoyens, on va passer de 30 écopoints à 7 ou 8 et actuellement on n'a aussi aucune idée de qui va aller où et comment. On a fait l'exercice dans la Commission ad hoc de voir comment chacun des membres s'occupait de ses déchets et on a tous une manière différente de la faire.

Ça lui a paru également important, notamment par rapport au nombre de ramassages ultérieurs, de laisser la marge à la Municipalité pour pouvoir accompagner ce changement et ajuster les choses en fonction des nouveaux usages qui vont apparaître autour de ces nouveaux écopoints.

**Mme L. de Palma :**

Elle revient sur son amendement retiré.

Elle défend son cheval de bataille qui est la problématique de PET et d'alu-fer blanc. Dans les différents objectifs qui ont été fixés et qui sont sensés auxquels doivent correspondre les écopoints, il lui semble qu'il y en a un qui n'a pas été relevé par M. R. Bech, Municipal. C'est l'objectif clair et net de recyclage.

Si on fait tous ces efforts pour tout séparer et tout, c'est bien parce qu'on a envie que notre fer blanc et notre alu ne soient pas pollués par des poêles, des radiateurs, etc, qui rendent du coup le contenu du container grande taille non surveillé irrécupérable par la Satom. Même problématique avec le PET, un ou deux bidons de lessive dans le molok et tout part au feu.

Au sein de la Commission ad hoc, on a vraiment salué le travail qui a été fait sur les 7 autres écopoints mais sur celui de Cully se pose la problématique aussi de savoir est-ce que c'est cette image-là qu'on a envie de donner à tous les gens qui arrivent chez nous régulièrement, que ce soit pour le Cully Jazz, pour Lavaux Classic, pour toutes les manifestations privées et publiques qui ont lieu sur la commune. On incite les gens à utiliser les transports en commun. La première chose que les gens voient quand ils arrivent chez nous c'est un bel écopoint, quand même un écopoint !

Mais cette problématique de développement durable, de volonté de recycler, pas juste de collecter des déchets doit respectivement nous faire repenser à ce mode de collecte et elle pense que oui il y a en point comme nous mais au bout d'un moment, il faut quand même aussi prendre la mesure de ce qui se fait autour et si ça ne marche pas ailleurs, ça ne va pas marcher ici.

#### **Mme V. Hill :**

Elle corrige le pourcentage de PET acceptable. C'est 90% de bons produits, donc cela ne va pas anéantir l'effort du tri.

Les cartes magnétiques. Un des avantages estimé est que les gens vont plus se responsabiliser de ce qu'ils vont mettre dans la benne puisqu'ils ont l'impression qu'il y a une association avec leur nom sur la carte magnétique et leurs déchets.

Mettre des écopoints dans des endroits visibles, même si pour celui de la gare, il y a eu un effort fait pour l'intégration paysagère, c'est justement d'éviter que cela deviennent des dépotoirs. Elle en a vu qui sont dans des endroits discrets, c'est un vrai désastre et le fait qu'ils soient dans des endroits relativement visibles, les gens se sentent vus et donc font plus attention.

#### **M. M. Cardinaux :**

Au point 6 du préavis 05/2018, il est stipulé que « *certaines emplacements ont fait l'objet d'oppositions qui sont en cours de traitement auprès de la Municipalité. Un état de situation sera présenté en cours de séance de conseil* ». Est-ce qu'on peut avoir cet état de situation avant de se prononcer ?

#### **M. R. Bech, Municipal :**

Il n'a pas de situation formelle à présenter. Il fait un résumé sur l'état de situation. Il y a 3 emplacements qui sont contestés :

1. **La Tioleyre.** Cet emplacement est contesté par le voisin immédiat. Cette contestation porte sur des nuisances de bruits essentiellement. Donc d'un point de vue juridique, à moins qu'il arrive à démontrer que le bruit excède un niveau de bruit auquel on a droit selon la protection du bruit, à ce moment-là cette opposition sera levée.
2. **Pra Grana.** Les oppositions concernent essentiellement également des pseudos nuisances qui ne sont peut-être pas complètement nulles. On a parlé de carte de visite de l'endroit. Evidemment, il y a des gens qui vont là-bas et qui regarde le lac, les feux d'artifices, et pour les voir il faut qu'ils se mettent face au lac et face aux feux d'artifice, donc les écopoints seront derrière eux. Cela paraît un argument peu efficace.

L'argument du trafic, là aussi c'est un lieu de passage et les gens qui vont à l'écopoint passent déjà par là. Donc ces oppositions-là sont essentiellement de nature de commodité, de confort qu'il peut comprendre mais qui en soi n'ont pas de fondement juridique. Bruit, il y a déjà du bruit. On enlève des places de parc, qui aujourd'hui sont très peu utilisées de manière générale.

Donc il y a toute une série de choses qui sont des éléments qu'il faut entendre et expliquer. C'est la raison pour laquelle on a invités les opposants et il passe un message aux opposants présents « Venez nombreux, svp. Vous serez encore plus représentatifs » !

3. **Cully.** Le même genre d'oppositions : c'est sous nos fenêtres, il y aura du bruit, ça va puer, etc. Il peut garantir qu'avec des containers enterrés, il n'y aura pas d'odeur et il n'y aura pratiquement pas de bruit. Et qui de plus avec la gestion électronique, on aura la possibilité de bloquer les accès, de contrôler qui passe et qui ne passe pas. Donc voilà le type d'opposition auxquelles on doit faire face. Et également à Cully, les opposants sont invités à une séance d'information.

On est tous conscients que la qualité du tri du PET est une problématique en soi. En septembre 2017, la Municipalité a annoncé d'une manière ferme la possible suppression de la récolte du PET s'il n'était pas mieux trié. Depuis le PET récolté est désormais de bien meilleure qualité. Cause à effet.

Il revient sur l'amendement de la Commission ad hoc « on ne fait pas l'écopoint de Cully maintenant mais on fait les autres » Il répète, insiste, le réexamen ne va rien amener de plus.

**M. J. Micol :**

M. R. Bech, Municipal, nous a expliqué que la pose d'écopoints va décharger la déchetterie et comme ils seront enterrés, ça ne puera pas. En supprimant les containers actuels de déchets verts, cela va « inonder » la déchetterie. Il faut trouver une solution pour cela.

On lui répond qu'il y a actuellement un ramassage porte à porte pour ces déchets verts.

**M. J. Micol :**

Il rétorque que les containers verts existants existent déjà et qu'ils sont bien remplis ! Comme ils n'existeront plus, que vont faire les gens, ils devront aller à la déchetterie !

Ça va être un flux supplémentaire.

**M. R. Bech, Municipal :**

Il y a plusieurs déchetteries qui sont disponibles pour les déchets verts, soit celles de Cully, Les Gavardes à Savigny et La Coulette.

Oui il y aura un transfert d'une partie des déchets verts des containers actuels à la déchetterie. Ce transfert va être largement compensé par une bonne partie du transfert des autres déchets de la déchetterie sur les écopoints. C'est aussi la raison pour laquelle l'utilisation de la déchetterie ou des à-côtés de la déchetterie pour un écopoint provisoire ou définitif supplémentaire refait basculer la problématique du trafic et de l'accès à la déchetterie.

Aujourd'hui la déchetterie reçoit très peu de déchets verts.

Le Président clôt la discussion.

Mme Ch. Ostorero sort. En attendant son retour, le Président résume la situation en reprenant les amendements proposés et les passe au vote.

L'amendement de Mme L. de Palma est retiré.

Le Président passe au vote **les amendements** :

*(Mme Ch. Ostorero absente)*

**Amendement global de la Commission ad hoc :**

➤ **Ajout Point 1 :**

« de demander à la Municipalité de réévaluer l'emplacement de l'Écopoint de Cully et de le redimensionner le cas échéant en tenant compte :

- du PPA de la Gare
- de l'installation du centre commercial
- de l'évolution consécutive du trafic au rond-point
- de l'expérience tirée des 7 autres écopoints
- et de l'impact sur la fréquentation de la Déchetterie »

➤ **Point 2 devient 3 et est modifié :**

« d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement complémentaire de **CHF 168'000.-** (au lieu de CHF 460'000.-) portant le crédit total pour l'installation des **sept autres** (au lieu de huit) écopoints décrits dans le présent préavis à **CHF 798'000.- HT** ; (au lieu de CHF 1'090'000.-) »

➤ **Le point 3 devient 4 et est modifié :**

« d'amortir l'investissement **avec les corrections en conséquence** sur une durée de 20 ans, la première fois au budget 2019. »

L'amendement global est accepté par 25 voix pour, 17 contre et 7 abstentions.

(retour de Mme Ch. Ostorero)

**Amendement de la Commission des finances :**

L'amendement concernant la limitation de la récolte des ordures ménagère est retiré.

L'amendement technique **point 4.** :

- **d'amortir l'investissement total** sur une durée de 20 ans, la première fois au budget 2019.

L'amendement est accepté par 49 voix et 1 abstention.

Le Président passe au vote le préavis 05/2018 amendé.

## CONCLUSIONS

### LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

Vu le préavis no 05/2018 de la Municipalité du 15 janvier 2018;

Où les rapports de la Commission de finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

## DÉCIDE

par 43 voix pour, 5 contre et 2 abstentions

**1. de demander à la Municipalité de réévaluer l'emplacement de l'éco-point de Cully et de le redimensionner le cas échéant en tenant compte :**

- du PPA de la Gare
- de l'installation du centre commercial
- de l'évolution consécutive du trafic au rond-point
- de l'expérience tirée des 7 autres écopoints
- et de l'impact sur la fréquentation de la Déchetterie »

2. **d'accorder** à la Municipalité un crédit d'investissement complémentaire de **CHF 168'000.-** portant le crédit total pour l'installation **des sept autres éco-points** décrits dans le présent préavis à **CHF 798'000.- HT** ;
3. **de laisser la compétence** à la Municipalité quant au choix du moment ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. **d'amortir l'investissement total** sur une durée de 20 ans, la première fois au budget 2019.

<b>10. PRÉAVIS 06/2018 - ACHAT DE LA PARCELLE 5356, LOT 2 (18/1000) DE LA PPE DU BOUGNON À GRANVAUX, LOCAL DE 94M2</b>
--

Chacun a reçu copies des rapports des Commissions des finances et ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président donne la parole à M. G. Hauert, Municipal pour des informations complémentaires.

**M. G. Hauert, Municipal :**

Un bruit a couru. La personne n'achèterait peut-être pas les bâtiments Léderrey donc le parking avec. Comme on avait négocié le prix, la question pouvait se poser est-ce qu'avec la nouvelle, on pourrait négocier le prix ? Vendredi il a eu l'information. La personne achetait le tout, la maison Léderrey pour une partie, pour le prix qui est dans le préavis.

**M. J. Joly :**

Il demande si le prix de Fr. 175'000.- est toujours valable. Oui

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport :

**M. D. Gay :**

Il lit les conclusions et propose d'amender le préavis 06/2018 comme suit :

➤ **Ajout Point 3 :**

**«d'amortir ce montant sur une durée de 20 ans, à raison de CHF 8'900,- par année, la première fois au budget 2019. »**

Le Président demande au rapporteur de la Commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

**M J. Joly :**

Il lit les conclusions et propose d'accepter le préavis 06/2018 tel que présenté.

La discussion est ouverte.

**M. J.-L. Badoux :**

Il rend attentif que sur le plan annexé au préavis, il existait initialement 3 places de parc dans la rampe. Ces places de parc ont été condamnées par des constructions en bois et avec différents matériaux. Sa question est ce qu'il serait envisageable, parce que ça modifierait un petit peu l'espace de cette rampe,

de rétablir ces 3 places de parc et le matériel contenu serait transféré dans le local dont on se porte nouvellement acquéreur ?

**M. G. Hauert, Municipal :**

Ce local n'est pas pratique pour un parking parce qu'il y a une entrée. On peut mettre 4 voitures dedans, mais une bouche les 3 autres, donc il faudrait revoir la porte et il y a l'abri atomique à côté. Donc ce serait beaucoup trop coûteux de le réaménager en parking. Le local se prête très bien en dépôt mais pas en parking.

**M. J.-L. Badoux :**

On ne parle pas de la même place. Il repose sa question plus clairement.

Dans le plan orienté horizontalement avec le cartouche à gauche, il y a une rampe qui est un uni cercle sur la droite dans lequel il y avait 3 places de parc. Ces 3 places parc ont été condamnées il y a 10 ou 15 ans, il pense que M. P.-A. Grandchamp, peut le confirmer, c'était sauf erreur pour mettre à l'époque du matériel de raccordement de l'eau, ou autre. Il trouve qu'au niveau spatial c'est dommage d'avoir fermé ce volume. Est-ce qu'il serait pensable qu'on rétablisse ces 3 places de parc situées dans la rampe et que le matériel qui est dans cette rampe soit déplacé dans le local dont la commune se porte nouvellement acquéreur ?

**M. G. Hauert, Municipal :**

Il a compris son intervention. Il parlait du local qui est en bas où il y avait le garage de M. Pillard, et là il y a du matériel de la protection civile aussi. Pour les 3 places de parc, c'est vrai que cela pourrait être étudié. Ce ne serait pas impossible.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote de l'amendement de la Commission des finances.

➤ **Ajout Point 3 :**

**«d'amortir ce montant sur une durée de 20 ans, à raison de CHF 8'900,- par année, la première fois au budget 2019.»**

Cet amendement est accepté à l'unanimité.

Le Président passe au vote le préavis 06/2018 amendé.

**CONCLUSIONS**  
**LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**

Vu le préavis no 06/2018 de la Municipalité du 8 janvier 2018 ;  
Où les rapports de la Commission de finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;  
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**DÉCIDE**  
à l'unanimité

1. d'autoriser la Municipalité à acquérir la parcelle 5356, quote-part de 18/1000, constituant le lot 2 de PPE Parking du Bugnon, au prix de CHF 175'000.- plus frais d'acquisition d'env. CHF 2'700.- soit un montant total d'env. CHF 178'000.-

2. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que les modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC).
3. **d'amortir ce montant sur une durée de 20 ans, à raison de CHF 8'900,- par année, la première fois au budget 2019.**

## 11. COMMUNICATION MUNICIPALES

### **M. J.-P. Haenni, Syndic :**

Il informe qu'il y a 3 candidats qui ont été retenus pour le poste de boursier. Ils sont en train de passer un « assessment ». La Municipalité recevra le rapport de la société qui permettra de choisir le ou la boursière. Il sera engagé dans les 3 mois qui viennent. En attendant, c'est M. Pierre Busset, ancien boursier de Grandvaux, qui vient le jeudi pour faire entre autres le bouclage des comptes parce qu'on est en pleine période. Début mars, il viendra 3 à 4 jours par semaine. Il remercie les conseillers pour leur patience car c'était un long Conseil.

### **M. R. Bech, Municipal :**

Il n'a plus de communication.

### **M. J.-P. Demierre, Municipal :**

Il n'a pas de communication.

### **Mme N. Gross, Municipale :**

Elle informe que la mise des vins de la commune aura lieu le 23 février 2018, dégustation de 14h00 à 16h30 et vente dès 17h00, à la Maison jaune, Cully

### **M. G. Hauert, Municipal :**

Les Fortunades. C'est un chantier qui suit son cours. La fouille a été terminée dans les délais. On a pu utiliser du gravât et du limon qui était sur place pour le fond de fouille et les canalisations. C'est une économie. Les fourmis sont toujours là et c'est traité.

### **Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :**

- **Les fourmis.** Le 1<sup>er</sup> mars 2018, soir, les habitants du quartier sinistré sont invités à une séance d'information avec des gens de l'université, le musée de zoologie, le service cantonal pour voir les mesures à prendre.

La *Tapinoma magnum* est invasive et vient des bords de la Méditerranée. Elle y coule une existence peu remarquée de fourmi. Rien ne signale un comportement particulier. Mais lorsqu'elle arrive plus dans le nord, elle mute génétiquement! Il ne s'agit pas de science-fiction. Des personnes ont été vraiment importunées. Cette fourmi se trouve spécialement dans le quartier des Fortunades. On a déjà désinsectisé le chantier et la garderie et l'église catholique et elle a largement proliféré dans les cimetières de Cully et de Riex. Elle est en train de migrer sur le chemin du Vigny.

Il y aura plus d'informations le 1<sup>er</sup> mars et dans le courant du printemps mais on va prendre des mesures mais c'est compliqué.

Comme l'a dit son collègue, le chantier des Fortunades va très bien.

- **Dossier de la mobilité.** La Municipalité a décidé de constituer une commission municipale constituée de Mmes et MM. Johanne Noverraz, Christine Lavanchy, Bernard Rufi, John Aubert et Yvan Rey ainsi que d'Emmanuel Estoppey qui a commencé son travail cette semaine. On pourra

travailler sur les propositions avec point fort actuellement sur les transports publics puisque comme communiqué au Conseil communal, on avait un délai de la part du canton pour la ligne TL67.

- On avait également annoncé au mois de décembre qu'on allait migrer « **La Feuille** de Bourg-en-Lavaux » dans le Courrier. On trouvera cette première Feuille le 22 février 2018. Ce sera le début de cette aventure.
- **Manifestation Net'Léman.** Le nettoyage des rives du lac de la commune aura lieu le 26 mai 2018.

Un grand merci pour les décisions prises pour Cully-gare. Elle ne peut que continuer à avancer sur ce dossier.

#### **M. JC Schwaab, Municipal :**

Il a une communication à propos de l'évaluation de l'éclairage de Noël. On a fait une séance avec la population. Les résultats sont très positifs et intéressants. La population pouvait également s'exprimer par écrit. Il n'y a pas eu d'énormes courriers mais quand même des retours. Suite à cela, on a demandé au concepteur d'éclairage de Noël de faire une nouvelle offre qui tienne compte des retours de la population et aussi, important, du rapport technique de la voirie, parce que les tempêtes qui ont eu lieu ont passablement amoché certaines de nos décorations de Noël et puis leur installation n'est pas toujours très pratique, et avec un souci de sécurité pour la voirie. Ce qui fait qu'il va falloir réfléchir à 2-3 adaptations, et sur cette base-là, la Municipalité pourra prendre une décision par des propositions budgétaires ou d'investissements qui seront soumises au Conseil en temps voulu.

## **12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**

La discussion est ouverte.

#### **M. J. Potterat :**

En tant que Président de la Fondation du Rio de l'Enfer, il remercie le Conseil pour son acceptation du cautionnement de la commune. La cabane refaite sera toute belle.

#### **M. Ph. Maeder :**

##### **Interpellation.**

Le 14 décembre dernier le municipal de la mobilité de Lutry annonçait dans le 24Heures des colonnes de voitures de 800 à 1'000 m de bouchons se formant tous les matins entre la petite Corniche sortie de Lutry et jusqu'à Villette.

La raison : PALM (projet d'agglomération Lausanne-Morges). Le PALM a été créé afin d'orienter la planification urbaine vers un modèle améliorant le quotidien de ses habitants. Pour réaliser un développement urbanistique performant et responsable, il dispose aujourd'hui d'un plan d'actions basé sur des principes de durabilité. 26 communes font parties du PALM dont la commune de Lutry. Cette commune est d'ailleurs la porte d'entrée de cette nouvelle « citadelle » des temps modernes et à ce titre se doit de réguler l'accès à son périmètre pour éviter une surcharge de véhicules.

Voilà donc les raisons de cette déclaration ou prémonition. Joli programme annoncé pour les habitants de Bourg-en-Lavaux et plus particulièrement les riverains de la route cantonale en termes de nuisances sonores, d'odeurs et de pollution.

M. Ph. Maeder rappelle que le Canton nous promet depuis plus de 15 ans une liaison au ¼ pour Lausanne depuis Cully. Les gares de Villette et Epesses ne seront pas concernées par cette cadence ! Sachant qu'un bon nombre d'habitants de Bourg-en-Lavaux, notamment les habitants de Villette et d'Epesses, ont des activités professionnelles ou autres activités dans le périmètre du PALM, comment

la Municipalité entend favoriser les liaisons avec cette agglomération (transport public, pistes cyclables, etc...)?

Bourg-en-Lavaux ne fait pas partie du PALM mais a-t-elle été approchée, interpellée ?

Quelles sont les marges de négociations afin d'éviter cet embouteillage bruyant, polluant ?

Par exemple en exigeant de repousser cette barrière d'entrée à l'entrée Est de Bourg-en-Lavaux (après Treytorrens) et l'entrée Est d'Epesses sur la route de la Corniche.

**Mme J. Potin :**

A propos du choix du traiteur du repas de fin d'année. Quelques concitoyens et elle-même ont été étonnés que ce soit un traiteur extérieur à notre commune. Qu'est-ce qui a motivé ce choix ?

**Le Président :**

On a effectivement approché tous les traiteurs du cru et notre budget ne permettait pas de suivre leur proposition ou l'un était déjà pris, bien qu'on ait essayé de négocier. Pour le prochain repas, on peut imaginer une autre mouture. Il laissera à son successeur de voir. Il aurait bien voulu que ce soit un traiteur du coin !

**M. J. Micol :**

**Interpellation.**

Il lit quelques extraits envoyés par le Conseil d'administration des CFF à Mme Doris Leuthard, Présidente de la Confédération le 7 novembre 2017. C'est une prise de position des CFF sur le projet « Etape d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire 2030/35 » mis en consultation. En page 4, il est indiqué « *Afin d'accroître également les capacités entre Lausanne et Vevey, il faudrait supprimer les plus petits arrêts pour permettre au RER de ne desservir que les arrêts les plus fréquentés et partant, de circuler plus rapidement.* ». Pour Bourg-en-Lavaux, les petits arrêts sont Villette et Epesses.

Par conséquent, il demande à la Municipalité qu'elle intervienne avant que le train soit en marche pour supprimer ces arrêts.

**Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale**

Suite à l'intervention de M. J. Micol, par e-mail, on a aussi contacté le journaliste, qui en fait n'a pu retrouver les bases. On a fait une recherche dans le rapport de 200 p. et on n'a pas retrouvé un texte qui disait clairement que les CFF allaient supprimer des gares. Par contre, on le sait dans des communications qu'on a eues oralement à des séances d'informations des CFF, que c'est quelque chose qui revient régulièrement. Donc naturellement, on sera intégré. Il y aura des consultations et on reçoit régulièrement des consultations tant pour les horaires que sur les projets plus larges des CFF. La commune ne peut pas actuellement intervenir. On n'a aucune base vraiment certaine. Mais ce qui est sûr, c'est qu'il y a eu des discussions autour de la gare d'Epesses.

**M. J. Micol :**

Il ne s'agit pas d'éléments de journaliste, il s'agit d'un document officiel du Conseil d'administration de CFF qui a écrit à Mme Doris Leuthard. Donc, ces documents existent, ce n'est pas du bla-bla de journaliste.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

La séance est levée à 23h20

Un apéritif suit la séance.

Au nom du Conseil communal :

Le Président

La Secrétaire

Thomas Ellis

Catherine Fonjallaz

Cully, 7 mai 2018